EDITORIAL

En ce début d'année nous souhaitons à nos adhérents nos meilleurs vœux pour 2009.

Notre association a pour but la recherche de notre histoire et la mise en valeur du patrimoine laissé par nos ancêtres, dans ces souhaits d'avenir nous intégrons notre participation à cette valorisation.

Ainsi nous relions le passé avec l'avenir pour les générations futures.

Nous tenons aussi en ce début d'année à présenter nos excuses pour le retard de parution de ce numéro trente deux. Cela est dû à des problèmes personnels de membres de la petite équipe de rédaction. Ce groupe d'amis peut voir son action fragilisée par des ennuis de la vie quotidienne.

Ce retard n'entraînera pas une réduction des 2 numéros annuels. L'année 2009 verra son premier numéro pour le premier semestre.

Nous vous invitons à notre assemblée générale qui se tiendra le 16 février 2009 à PLEUVEN.

Battage au fléau (dessin de couverture)

Nous voyons 6 batteurs en action, (dont une femme), le fléau en l'air.

Quand leur fléau aura touché le sol, les 6 fléaux qui sont en face, actuellement à terre, seront dans la même position, prêts à frapper.

Cette double vague va ainsi «se répondre», frappant le blé en alternance, pendant des heures.

Sans que le mouvement ne s'arrête, une femme intervient, avec sa longue fourche de bois *(gavelot)*, pour replacer les épis au centre de l'aire.

On distingue très bien les deux parties du fléau.

Tout le monde est pieds-nus, car l'aire et le grain ne doivent pas être souillés.

Les chemises sont ouvertes; il doit faire bien chaud, dans l'effort et dans la poussière. Seuls les chapeaux n'ont pas bougé...

Jean René Canévet

Le Domaine de Bot Conan et le Docteur Félix Guyon

Cet article sur le domaine de Bot Conan est tiré du numéro 110 de la revue « *La vie à la campagne* » d'avril 1911. Dans cet article est résumé la vie de Félix Guyon, qui fit construire le domaine en 1899. Je l'ai agrémenté de quelques cartes postales et de deux courriers de Félix Guyon et de sa femme Louise Delpit. Le nom de Bot Conan désigne la demeure de Conan. Conan pouvant signifier « guerrier ».

Félix Jean Casimir Guyon est né le 21 juillet 1831 à l'île Bourbon, Saint Denis de la Réunion. Son père Jean Baptiste Casimir Guyon, originaire de Lorient, devait être Chirurgien de la marine, mais à la naissance de son fils Félix il abandonne sa thèse. Sa mère Rose Delpit est une créole d'origine Périgourdine.



En 1835 la famille revient en France, à Cherbourg. Le père de Félix après une thèse sur la fièvre intermittente de Madagascar, s'établit à Nantes. Ils ont quatre enfants, deux garçons dont Félix et deux filles. Il meurt en 1844 à Nantes et sa mère en 1878.

Félix après des études secondaires, s'inscrit à l'école de médecine de Nantes et en 1852 devient externe des hôpitaux à Paris. Il est l'élève des grands maîtres de l'époque : Velpeau, Rous, Aran. Il est encouragé dans son travail par son grand père, pharmacien en chef de la marine.

En 1858 il soutien sa thèse sur « *les tumeurs fibreuses à l'état de vacuité* ». Il se marie cette même année à sa cousine Louise Delpit qui revenait de la Nouvelle Orléans.

En 1860 il se présente à l'agrégation avec le thème « les tumeurs fibreuses de l'utérus ».

En 1862 il est nommé chirurgien des hôpitaux de Paris au

service maternité.

En 1867 il succède au Docteur Civiale à l'hôpital Necker à Paris et se fait un nom dans la lithotritie.

Sa renommée devient grande et quand l'Empereur Bonaparte souffre d'un calcul, c'est à lui que l'on fait appel. Mais l'Impératrice appelait cela de la chirurgie meurtrière et l'on différa l'opération et lorsque la guerre de 1870 survient, l'opération est abandonnée et l'Empereur débarqué.

Après la guerre de 1870 il reprend ses études sur les pathologies urinaires. Il apporte une solution chirurgicale aux infections vésicales et rénales, étudie les calculs, les tumeurs de la vessie et les maladies de la prostate.

Reconnu universellement il est le créateur de l'urologie moderne, faisant de la France le lieu de rencontre de chercheurs et médecins du monde entier. Il aurait eu comme patient le grand Tsar de Russie.

En 1873 il succède à Dolbeau à la chère de pathologie externe.

En 1878 il entre à l'académie de médecine dont il devient quelque temps après, le président.

En 1892 il entre à l'académie des sciences.

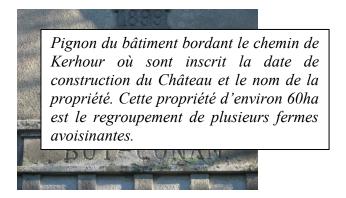
En 1906 il prend sa retraite à l'âge de 75 ans Il la passe entre ses résidences de Louveciennes et de Bot Conan. Il s'éteint le 20 juillet 1920 à Paris, à la veille de ses 90 ans.

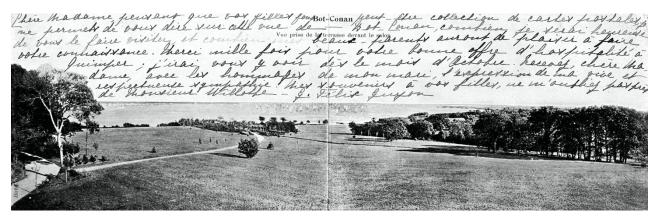
Sa mémoire est honorée par le nom donné au centre hospitalier départemental de Saint Denis, ainsi qu'une rue qui porte son nom aussi à Saint Denis.

Passionné par son métier, Félix Guyon ne sortait peu. Il recevait surtout ses élèves et ses amis et n'aimait pas la vie mondaine. Il laissait à sa femme, très éclectique dans ses goûts, qui aimait recevoir les collègues de son mari, mais aussi les artistes tel Alexandre Dumas ou Sardou.

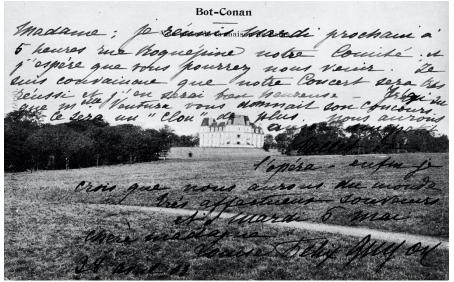
Durant sa carrière il forme le grand spécialiste cubain, créole comme lui, Joaquim Albarran.

Il a écrit un ouvrage « les éléments de chirurgie clinique ». Il laisse dans la médecine Française les termes connus comme « Canal Guyon » et le « syndrome de la loge de Guyon ».





Ci-dessus un courrier de Félix Guyon écrit sur une carte de Bot Conan en septembre 1902 à l'adresse de Madame Willotte dont le mari est à cette époque Ingénieur des ponts et Chaussées à Quimper



Ci-joint un courrier de Louise Delpit Guyon à l'adresse de Durand Claye à Paris en avril 1903, qui l'entretien d'un concert le mardi 6 mai 1903, en faveur de son comité (?) avec la présence de Mlle Ventura et un petit ballet de l'opéra.

LE DOMAINE DE BOT-CONAN

Au Docteur Félix Guyon (en Fouesnant, Finistère)

PARMI TOUTES LES PROPRIÉTÉS qui s'enchâssent dans la vaste et pittoresque Armor, Bot-Conan offre un altrait particulier.

Non pas qu'il séduise à la façon de ces mystiques Manoirs aux pierres grises et aux si curieuses cours closes dont, non loin de là, le

Kergos (1) nous présente un ensemble complet, mais il intéresse par la conception d'un Domaine rural au XX° siècle, conçu et aménagé
à la fois comme Parc de plaisance et comme propriété de rapport, formule déjà ancienne, puisqu'on l'appliqua dès la fin du XVIII° siècle, en même

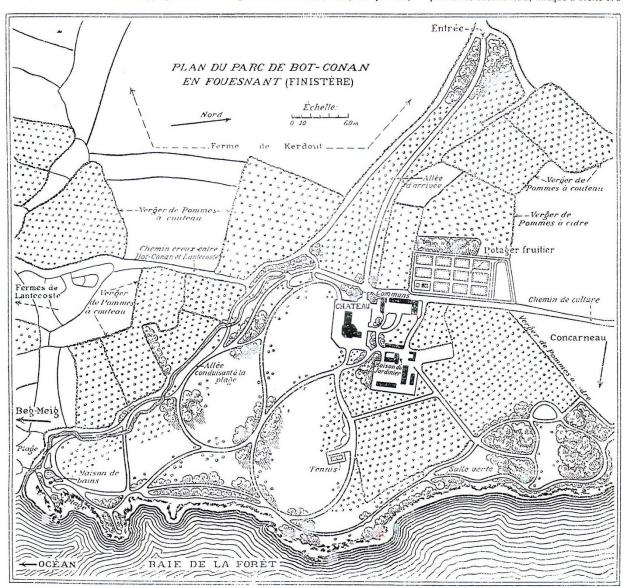
temps que très actuelle (2) et qu'on ne saurait trop préconiser.

ACE A LA MER, dans le charme des fraiches verdures et le beau décor des grands arbres, dominant la baie de la Forêt, de Beg-Meil à Concarneau et l'Océan, le Château de Bot-Conan s'érige sur une éminence, au milieu d'un Parc, dont l'appropriation

tout à l'agrément et qui veut que des parcelles aient une affectation utile et profitable. Sans doute, il eût été possible de tirer d'un tel Parc des effets que celui-ci ne possède pas, par une autre conception des ensembles et plus d'originalité des détails; mais, tel qu'il est,

voies, un panneau indicateur, peint en blanc, avec une flèche directrice, porte ces mots: Bot-Conan.

Au sortir de la route blanche et brûlée de soleil, qu'il est agréable pour le visiteur d'emprunter ce chemin frais, flanqué à droite et à



intelligente fait le plus grand honneur à son propriétaire. Si, du côté de la plage, les branches qui se penchent vers l'eau gardent au Parc tout son pittoresque, nous sommes néanmoins ici en face du domaine-type d'un gentilhomme-fermier, qui ne sacrifie pas

(1) La Vie à la Campagne, Le Manoir du Kergos, Vol. IX, n° 10, p. 41; Le Manoir de Kéraval, Vol. V, n° 59, p. 131; Le Manoir du Hénan-en-Nevez, Vol. VI, n° 74, p. 235.

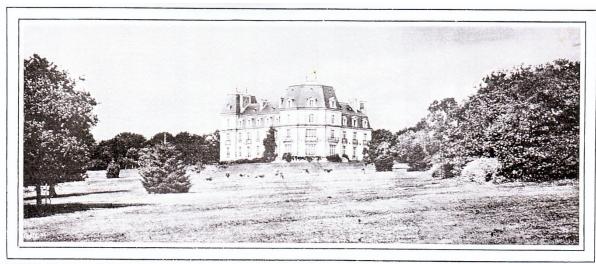
nº 74, p. 235.

(2) Deux Siècles de Jardins à l'Anglaise, Numéro spécial de Printemps 1911 des La Vie à la Campagnes: Styles Parsager et Composite et Parc Agricole, Vol. IX, n° 108, p. 88.

cet aménagement n'est pas cependant sans mérites; il ne s'éloigne pas du naturel; il demeure bien dans le caractère du pays, grâce à ses prairies dans lequelles s'encastrent des vergers de Pommiers; sa physionomie s'harmonise avec celle des paysages qui l'entourent, et cette concordance la particularise.

Quand, après avoir quitté Fouesnant, bourg à 15 kilomètres de Quimper, on suit la route ensoleillée menant à la jolie plage de Beg-Meil, on ne tarde pas à rencontrer un chemin ombreux, branché sur elle. A l'angle de deux

gauche de talus, que couronnent l'écran feuillu de la succession de Cépées. Mais voici que, bientôt, entre les bouquets d'arbres etles vergers de Pommiers, s'ouvre la clairière d'un carrefour. Une barrière blanche, qui se détache sur les verts opaques et soutenus des massifs, s'y développe en hémicycle. De nouveau, un panneau indicateur nous renseigne à défaut de quelque passant qui pourrait le faire. Et c'est on ne peut plus agréable de pouvoir se diriger sans hésitation vers le but de son excursion, tant de propriétés en France ne possédant pas ce détail dont on se soucie



L'ENSEMBLE DU CHATEAU DE BOT-CONAN, pu de la pelouse au Sud. — Simple, mais très vaste et confortable Demeure, sans prétention architecturale, le Château de Bot-Conau, bien campé au point le plus haut de la propriété et entoure à un vaste terre-plein en terrasse, présente ses Jaçades principales, en triangle, à l'Est et au Sud. Les grandes parties gazonnées qui descendent pers la mer sont toujours animées par un jost troupeau de Vaches bretonnes, qui journissent un latt excellent, une crème et un beurre délicieux.

(C. Pie à la Campagne.)

si peu, et qu'avec plaisir on retrouve à travers la campagne anglaise. Visiblement, le propriétaire de ce domaine a, comme nous, subi l'attirance d'une telle commodité, qui est pour l'arrivant comme un souhait de bienvenue, et la façon dont est traitée l'entrée : le déploie-

ment de la clôture, cette porte basse qui, sur la droite du carrefour, laisse passer les voi-tures de fermes dans le chemin de culture, est comme une autre indication de cette recherche.

Combien agréable et séduisante aussi est cette barrière claire, encore qu'elle eût été infiniment plus charmante, plus simplement construite, et sans cette profusion de chan-freins qui incisent chaque barreau et chaque montant et en abattent les angles, — et quelle jolienotedelumière elle met dans l'ensemble.

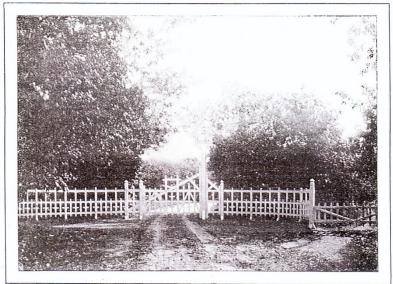
Mais poussons le por-llon. Voici d'abord tillon. Voici d'abord deux grands bouquets de Chênes qui enca-drent l'entrée, dont le dessous, dégagé, se ta-pisse d'Azalées, de Ca-mélias, de Bruyères en arbres (*Erica*). Voici ensuite que devant nous se déroule, dans le joli mouvement de ses contre-courbes, l'allée découverte qui conduità la maison. Bordée de lices blanches, elle passe à travers des vergers de Pommiers, dont le dessous est cultivé; le sarrasin y trace des damiers neigeux sous son feuillage purpurin; et, n'étaient les massifs d'arbres et d'arbustes soignés qui flanquent l'entrée, n'étaient ces larges marges d'herbe verte qui à droite et à gauche la bordent, n'était enfin cette recherche de bon aloi que l'on sent partout, on croirait être

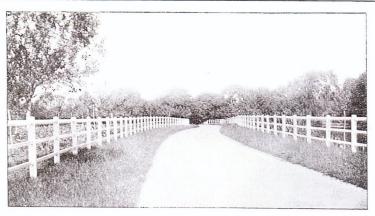
dans quelque enclos nouvellement aménagé. Après avoir suivi cette allée d'arrivée pendant quelque 200 mètres, on aboutit à une nouvelle barrière qui la clôt, tandis qu'au delà d'un chemin de culture, sinuant entre des murs bas et des talus, se détache une

troisième porte aux chanfreins et aux découpures de bois, peut-être un peu trop multipliés. Au delà de cette barrière s'élève une vaste demeure sans prétention, et s'étend tout un Parc. Primitivement cette propriété n'était com-

posée que de parcelles. De petite ou de moyenne grandeur, elles étaient entourées de ces hauts et épais talus de terre abondamment plantés de grands arbres qui couvrent tout le pays et dont les multiples écrans tami-sent les vents qui soufflent de l'Ouest. Aussi s'en trouve-t-elle privilégiée. Elle est aussi très heureusement orientée, ce qui lui assure à tous les moments de la journée le bénéfice d'une lumière pénétrante et vive. Elle réunit donc les conditions essentielles de la beauté des paysages de verdure et d'eau. On résolut de ne former qu'un tout de ces multiples parcelles, mais alors que, partout ailleurs, on cût rasé ce qui existait, pour créer de fond en comble un ensemble complet, ici la conception d'aménagement, extrêmement heureuse, fut différente. Tout en utilisant les grands arbres et les boqueteaux jetés çà et là, les vergers qui existaient furent conservés. d'autres furent créés, tous sont encastrés heureusement dans le Parc. Ainsi le domaine reste dans le caractère dupaysquil'environne; il s'harmonise et paraît en quelque sorte avoir été mis au point pour cela.

La Demeure occupe le point culminant du Parc, à environ 500 mètres de la mer; c'est une grande et très confortable maison d'habi-





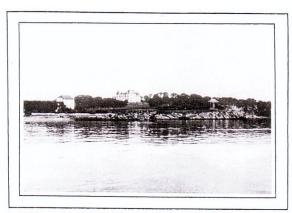
L'A PORTE D'ENTRÉE ET L'ALLÉE D'ARRIVÉE. — Le chemin branché sur la route de Quimper abouiti d'un paste carrefour sur lequel sourre une amusante barrière, dans une disposition en hémetycle. De là, l'allée d'arrivée trace son ruban blond entre deux lites qui limitent les plantations de Pommers. (C. Vie à la Campagne.)

tation, solidement construite, sans prétentions architecturales, dont les murs de forte épaisseur ne contiennent que des matériaux de choix. Les plans en furent dressés et l'exécution dirigée par MM. Guérin et Gallot, architectes. Le plan fut conçu pour que la plus grande longueur de façade sur le Parc et la mer se déploie pour recevoir les caresses du soleil, de l'aurore au crépuscule. La menuiserie de ses grandes fenêtres et de ses larges baies, grâce au bois très sec et très épais qui fut utilisé, est solide et résistante; chacune des ouvertures est extérieurement encadrée de granit. Une longue et large corniche taillée dans cette belle pierre de Bretagne, et sobrement ornementée, couronneles murailles, qui, dans ce milieu où la poussière est inconnue et l'humidité toujours absente, sont demeurées d'une entière blancheur, malgré les douze années qu'elles portent depuis leur édification.

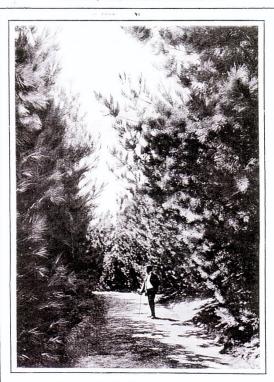
La façade antérieure, devant laquelle nous accédons par une cour sablée bordée de superbes massifs d'Hortensias bleus et blancs, d'une hauteur de 2 mètres, est orientée à l'Ouest et au Nord. Deux ailes d'inégale longueur limitent à droite et à gauche, en la débordant, la face correspondante d'un grand pavillon central à six pans. Leur avancée est de 2 mètres, et l'espace qu'elles circonscrivent est rendu plus profond par la saillie de la cage d'escalier. Cette façade, au centre de laquelle une grande véranda, vitrée et fermée, précède la porte d'entrée, limite dans un angle rentrant la cour du Château.

Si nous pénétrons dans les bâtiments, sans étudier trop la distribution dans le détail, la pièce qui, la première, nous frappe par son importance est un grand salon de 4 m. 15 de hauteur, occupant l'étendue entière de l'aire du pavillon central; il a comme lui la forme d'un hexagone régulier. Son diamètre transversal et son diamètre longitudinal mesurent l'un et l'autre 10 m. 20; trois de ses côtés communiquent de plain-pied, par leurs trois larges baies, avec une terrasse qui se développe à leur pourtour, sur une étendue de plus de 20 mètres, et mesure à son centre 4 mètres de profondeur. Cette belle surface, qui prolonge le salon, est bordée par un balcon, où fleurissent, sans arrêt, les Rosiers grim-pants qui le couvrent. Elle est mise en communication avec le Parc par deux escaliers placés à chaque extrémité de sa partie saillante. Le quatrième côté du salon est orné d'une très haute cheminée en chêne sculpté, au-dessus de laquelle une belle peinture évoque la Bretagne riante et féconde de ces parages; le cinquième s'ouvre dans l'antichambre, et le sixième, occupant l'extrémité du diamètre longitudinal, donne accès dans la salle à manger.

Sous les combles du pavillon central, correspondant à ce salon, on remarque une pièce de même forme et de même étendue. Disposée de façon à pouvoir servir d'atelier, elle est actuellement utilisée comme salle de billard et de musique. Les chambres à coucher prennent jour, comme le salon et la salle à manger, sur la façade principale; ellesse succèdent en parade,



LE CHATEAU DE BOT-CONAN, vue de la Baie de la Forêt. — Dominant toute la baie et entouré de falaises rocheuses, voici au premier plan, à droite, un kiosque, pavillon de vepos; à gauche, la maison de bains, tandis que plus haut le Château se découvre largement, dominant le cadre de ses arbres.



UNE ALLÉE DANS UN MASSIF DE PINS «INSIGNIS» — Cette sorte de Pins croît à Bot-Conan avec une vigueur exceptionnelle, sans craindre la brise marine, en formant des bosguéts et des abris compacts.



UN COIN DE FALAISES ROCHEUSES AU BORD DE LA MER. – L'agré ment de Bot-Conan est de réunir à la fois le Parc, avec ses coins très calines de perdure, et le pittoresque des falaises rocheuses le long de la Baie de la Forêt.

alignées le long du spacieux couloir qui les déssert, toutes de belles dimensions et élevées de plafond. A chacune est annexé un cabinet de toilette, directement éclairé par une grande fenêtre. Ces cabinets, interposés entre les chambres voisines, les séparent sans les isoler. Elles peuvent être mises en communication les unes avec les autres ou rester indépendantes. Chambres et cabinets de toilette s'ouvrent, par l'intermédiaire d'une petite antichambre, sur les grands couloirs-galeries ménagés dans les deux ailes de l'habitation; elles aussi reçoivent par de grandes fenêtres l'airet la lumière.

La disposition angulaire de cette maison permet de ne rien perdre des agréments de sa situation; la vue de la mer et de la campagne se retrouve dans toutes ses parties. Elle assure la pénétration la plus complète de l'air et de la lumière et garantit ainsi la mise en pratique d'une propreté minutieuse, facile à contrôler, ce qui est, avec l'aération et la lumière, la condition première et essentielle de l'hygiène des habitations.

L'adduction abondante d'eau de source, froide à tous les étages, chaude à quelques endroits; l'éclairage électrique de toutes les pièces, de chacun des services, des cuisines et des caves aux quelles a été réservée toute l'étendue du sous-sol, et un chauffage central, complétent cette confortable et moderne organisation.

Cette disposition fort simple a donc permis d'orienter la façade principale vers le Midi et l'Est et de lui donner un développement étendu sans faire un édifice de dimensions exceptionnelles.

Ainsi constituée, sous une forme triangulaire, la façade principale se déploie sur une étendue de plus de 60 mètres, en regard des perspectives offertes par l'Océan, la baie, la campagne et le Parc. Soutenant la base du pavillon central, un perron en terrasse s'enveloppe de roses ; une haie d'arbustes, en avant du soubassement, de chaque côté, l'agrémente encore. Et de ce perron, par deux coulées de prairies, flanquées à droite et à gauche de massifs d'arbustes et d'arbres de haute futaie, la vue s'étend sur les vastes surfaces gazonnées où paissent jusqu'au pied du Château les petites Vaches bretonnes, créant une de ces scènes animées, chères au Marquis de Girardin et à Repton (1), sur le Parc qui fuit en pente douce vers la baie, sur la mer, sur Concarneau, la campagne qui l'environne, et sur la pointe de Trévignan, qui se silhouette au loin.

De l'ensemble ainsi établi, se dégage le désir bien arrêté et réalisé, d'adapter à la nature, ainsi qu'à l'étendue des paysages qui l'entourent, le plan de cette habitation, afin de permettre la jouissance complète d'une exposition particulièrement privilégiée. Bot-Conan apparaît donc au visiteur comme une maison paisible et vaste, sans recherche extérieure d'architectures, mais dont l'heureuse proportion de toutes ses parties: balcons, baies, murs et toitures, donne à

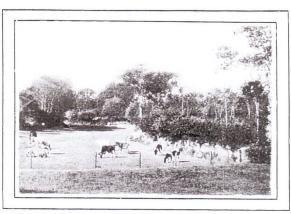
(1) Deux Siècles de Jardins à l'Anglaise, Numéro spécial de Printemps 1911 de « La Vie à la Campagne»: Le Jandin Innégulier EN ANGLETERRE AU XVII° SIÈCLE, VOL IX, nº 108, p. 153; et JARDINS DE SENTIMENT ET DE PAYSAGE EN FRANCE, p. 163. l'ensemble le caractère tranquille et sobre d'une demeure confortable bien comprise et propice au repos.

60 Empruntons une des allées du Parc, qui se déploie au Sud-Est juqu'à la mer. Tandis qu'à notre gauche les vergers mettent leurs nuances d'ombre et de lumière, à droite les pelouses s'étendent en tapis vert ; une température particulièrement douce permet la culture des plantes méridionales ; nous cotoyons tour à tour de superbes massifs de Rhododendrons, d'Azalées, de Camélias, d'Éricas, de Choisias, fleurissant de très bonne heure, et d'une vigueur remarquable. L'allée traverse ensuite de grands massifs de Bruyères blanches et roses, formant des buissons hauts de 2 mètres, pour aboutir au coin dit : la Provence, où setrouve la partie du Parc récemment aménagée; là, la température est encore plus douce que partout ailleurs parce que cette partie est plus abritée. Des Pins «insignis», plantés lors de l'aménagement du Parc, ont poussé avec une vigueur exceptionnelle; ils paraissent avoir vingt ans et forment un abri de plus contre le vent du Nord ou du large ou les trop fortes chaleurs. Le riant aspect de cette côte Est de la baie dela Forêt témoigne qu'ici, dans ce coin de Bretagne, l'union si difficile et pourtant fort intime d'une grande campagne très boisée et d'une vaste étendue de l'Océan a été réalisée. La température, particulièrement clémente, favorise encore cette union : rarement, en Hiver, le thermomètre descend audessous de -3° ; une fois seulement il descendit à -7° ; cela ne s'était jamais vu.

Ainsi cette allée de ceinture, qui suit les falaises, passe près de deux plages de sable blanc et fin, qu'elle dessert et où l'on peut se baigner à toute heure, avec la hauteur d'eau suffisante. On entre de plain-pied dans la seconde, et il suffit de descendre les quelques marches d'un escalier rustique pour accéder à la première.

Chemin faisant, l'allée devient une salle verte à la sortie du bois; puis, au voisinage des plages de bains, un kiosque placé sur un promontoire, est entouré derrière par un petit bois de Pins maritimes et de Pins noirs d'Autriche d'une belle venue ; au-dessus de la petite place, la maison de bains appa-raît dans la verdure et dans des massifs de Cyprès de Lambert. Le long de la promenade, plusieurs larges balconsrustiques découvrent les vues de la baie et de la haute mer, ainsi que les découpures du rivage qui multiplient les belles anses de sable blanc, tandis que, grâce à la parfaite transparence de l'eau et à la puissante luminosité des rayons qui l'éclairent, l'œil pénètre à grande distance dans ses profondeurs.

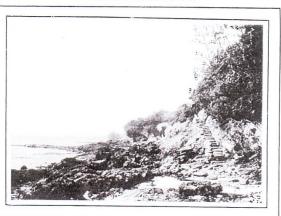
Ainsi la jolie baie de la Forêt, derrière ses plages de sable et ses falaises rocheuses, laisse voir le calme parfait de ses eaux du haut de l'allée côtière; au Nord-Est, les maisons blanches de Concarneau se dessinent derrière, dans le lointain, sur l'écran des bois verdoyants. La flotte des bateaux de ce port de pêche sillonne et anime la surface de la baie, que parcourent souvent aussi des torpilleurs venus de Brest et des embarcations de plaisance



UN COIN DE PRAIRIE ET L'EXTRÉMITÉ D'UNE COULÉE.— Conçu, avant tout, dans l'esprit d'un Parc agricole, le Parc de Bot-Conan comporte de larges coulées qui aboutissent à des corrs de prairies toujours animés par des troupeaux.



UN CHEMIN CREUX PRÈS DU PARC DE BOT-CONAN. — A côté des agréables allées intérieures, le Domaine de Bot-Conan comporte les jolies promenades ombragées du réseau de ses chemins de culture.



ESCALIER RUSTIQUE DESCENDANT VERS LA BAIE. — On accède du Parc aux emplacements de bain par des escaliers rustiques établis dans les rochers. Une des curiosités de ce Parc est précisément l'abondance de régétation, dont les branches baignent parfois dans l'eau salée. (C. Fie à la Campagne.)

qu'il est facile d'abriter. Très largement ouverte au Sud, la baiede la Forét confond de ce côté son étendue avec l'infini, l'Atlantique, où se découpe, par temps clair, la chaîne des iles Glénant, se dessinant dans le lointain.

Cette promenade sur la corniche du Parc aboutit, après un parcours d'environ 800 mètres, à une belle allée qui remonte du Sud-Est au Nord-Ouest, en suivant la partie inférieure du grand versant qui fait face au Sud. Cette portion du Parc forme un vallon où l'on a dù ménager un large ruisseau dont l'eau serpente et se déverse dans la mer. De nombreux arbustes de nature appropriée, disséminés sur ses bords, — notamment des bambous, — s'y développent vigoureusement, et l'on y rencontre des Dracænas en arbres et des Mimosas. Cette allée du vallon ramène au Château, dont on ne tarde pas à découvrir les façades.

Si nous repartons du Château, pour une seconde promenade, dans la partie du domaine qui se trouve au Nord-Est, nous voyons tout d'abord devant nous deux grands vergers, l'un avec culture au-dessous, l'autre en prairie, s'étendant jusqu'à des taillis de Chênes, sillonnés d'allées de promenades, au milieu desquelles une superbe coulée permet aux regards de découvrir une vue étendue vers Concarneau. On sait que la Bretagne est une des régions de notre pays qui conviennent aux Pommiers; le canton de Fouesnant est particulièrement favorable aux Pommiers à cidre.

A Bot-Conan, outre ceux con-

A Bot-Conan, outre ceux conservés, plusieurs vergers de Pommes de dessert et de Pommes à cidre ont été constitués. Les vergers de Pommiers à cidre, qui existaient avant la transformation de la ferme en propriété d'agrément, ont heureusement été conservés et sont aujourd'hui en pleine production. Le soin avec lequel est fait le cidre de ce cru, la propreté des manutentions et l'exclusion absolue de l'eaudans la fabrication, permettent d'obtenir un cidre pur jus qui a mérité, au Concours général agricole, un diplôme de médaille d'or.

A l'aspect harmonieux de ces vergers, quis'encadrent sans heurt dans le cadre vert des prairies, la promenade dans le Parc ajoute la rencontre agréable des grands talus recouverts de leurs vieux et vigoureux arbres; des chemins couverts, descendant vers la côte, montrent des sous-bois admirablement entretenus, dont les dessous moussus demeurent pleins de charmes; on arrive ainsi dans un bois de Chênes, de Châtaigniers, de Hêtres de très haute taille; une cépée de huit brins de Châtaigniers apparaît énorme ; et l'on aboutit aux taillis de Chênes qui couronnent au Nord les hautes falaises de Bot-Conan. Le bois dont l'étendue dépasse 1 hectare couvre complètement leur sommet et descend en quelque sorte dans la baie, vers laquelle s'inclinent des Chêdont l'énergique végétation envahit ce versant et forme, à quelques mètres au-dessus de la surface del'eau, une charmille horizontale.

La grande allée du bois continue à suivre du Nord au Sud la crête des hautes murailles rocheuses qui forment les falaises. Élevée de près de 20 mètres à son point de départ, elle conduit, sans quitter le bord de la côte et en descendant graduel-lement, jusqu'à la maison de bains. Après la traversée du bois, elle longe un des vergers, gagne une autre partie du Parc, d'où l'on peut regagner le Château, en prenant en sens inverse l'allée que nous avions empruntée au départ de notre première promenade, et qui passe devant un Tennis, entre la prairie et les vergers.

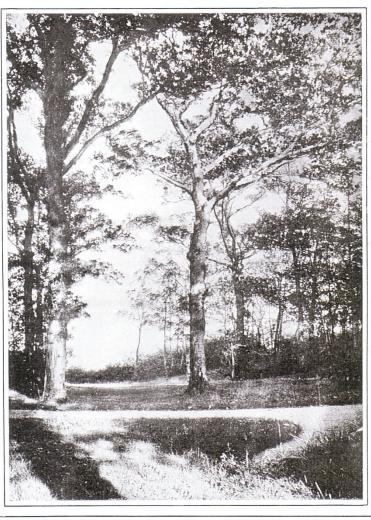
Mais laissons celuici et visitons, si vous le voulez bien, les dépendances. L'impression de confortable, si vivement ressentie dès l'arrivée, s'affirme définitivement quand, dirigeant ses pas sur la droite, nous découvrons tout à coup leurs bâtiments derrière un boqueteau.

La ferme, la bassecour, la vacherie et la
laiterie, la cidrerie, le
jardin potager-fruitier
avec ses nombreux
espaliers, les vergers
de Pommiers à couteau et de Pommiers
à cidre nous font comprendre qu'ici d'intéressantes occupations
permettent de trouver
dans la vie à la campagne un repos sans
inaction.

Le personnel y occupe des logements spacieux et confortables. Voici, d'abord, la salle des machines, où se produit l'électricité nécessaire aux services du Château. Deux pompes y sont action-

pompes y sontactionnées par un moteur à pétrole, l'une servant à l'arrosage et l'autre à l'envoi de l'eau dans la Demeure. A côté, s'ouvre la salle des batteries d'accumulateurs. Dehors, à quelques mètres, un grand bassin de respectables dimensions, ayant 4 mètres de profondeur, reçoit les eaux de pluie du Château, que l'on utilise pour l'arrosage.





UNE GRANDE PERCEE SUR LA BAIE. — Le Docteur Guyon a admirablement tiré partie de la somptueuse végétation des grands Châtalgaiers de Bot-Conan en faisant dégager ceux-ci et en créant entre eux de longues couless vertes qui permettent au regard de s'échapper en dehors des timites du Parc. (C. Vie da Campane.)

Les carrès du Potager-Fruitier sont entourés de contre-espaliers et de cordons de Pommiers. Les allées transversales s'en vont entre deux cordons de Pommiers au-dessus desquels se haussent de beaux Rosiers-tiges.

Ce Jardin d'utilité fournit des légumes fins et courants toute l'année pour l'approvisionnement du Château, du personnel et pour l'expédition à Paris; ses beaux espaliers, tant de Pommiers que de Poiriers et de Pêchers, donnent des récoltes de plus en plus abondantes.

Comme dans tout jardin fruitier rationnellement organisé et conduit (1), les arbres fruitiers nesont pascultives dans le seul but d'ajouter un élément d'intérêt et de fournir des fruits tout venant, maisau contraire à donner chaque année des récoltes de fruits de choix dont la beauté égale la qualité. C'est pour cela queles formes palissées que nous pré-conisons ici ontété préférées à toutes autres : palmettes à branches verticales pour les arbres en espaliers contre les murs et en contre-espaliers autour des carrés, lesquels sont en outre ceinturés par des Pommiers dressés en cordons horizontaux.

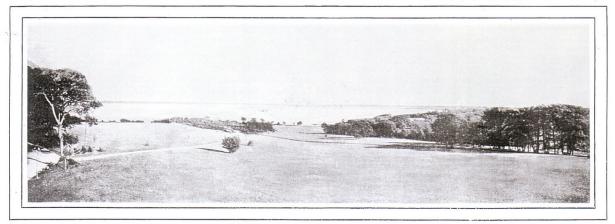
Ce sont, ainsi que vouslesavez, les formes qui se prétent le mieux à la conduite desarbres, à la répartition des branches fruitières et conservées et à la meilleure disposition des fruits, les quels sont aérés et caressés sur toutes leurs faces par les rayons solaires.

Les fruits eux-mêmes sont l'objet de tous les soins indispensables pour les avoir beaux et bons depuis la formation jusqu'à la cueillette. Choix d'un petit nombre et suppression des autres, mise en sacs, etc. La récolte est faite avec les mêmes précautions etces fruits sontentreposés dans un vaste et ancien bâti-

ment, aménagé très confortablement et très pratiquement pour cet usage.

Renommé par son cidre, Bot-Conan est déjà

(i) La Vie à la Campagne, Ferme pour la Production des Fruits de Table, Vol. IV, nº 40, p. 93; Étapres de Création d'un Jardin Fruitier, Vol. V, nº 65, p. 31; Jardin Pour la Production des Fruits de Choix, Vol. V, n° 50, p. 50; Ferme de Production de Fruits. Vol. VI, n° 70, p. 30; Fruitier type d'une Culture de Rapport, Vol. VI, n° 73, p. 222.



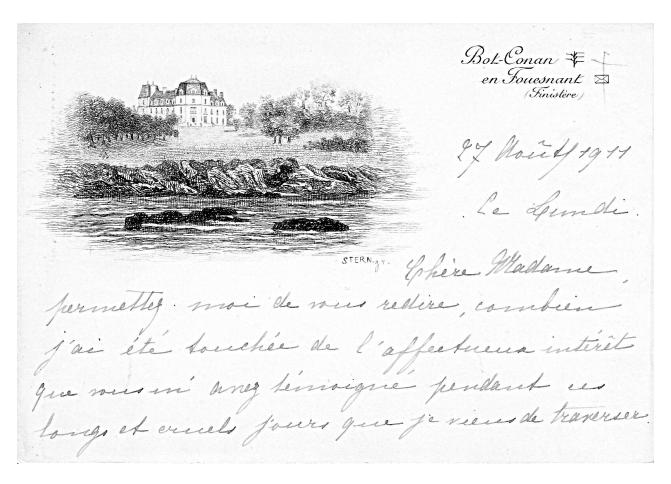
L'ENSEMBLE DES GRANDES PELOUSES A L'EST ET AU SUD DU CHATEAU. — De très vastes parties gazonnées traitées en prairies dégagent assez largement la vue sur la baie de la Forêt, l'Océan et Concarneau. Des massifs d'arbres ont été conservés, d'autres ajoutés et dans ces grandes surfaces d'herbe verte, les allées courbes aux longues trajectoires permettent aux promeneurs et aux points les plus intéressants du Part de rejoindre la corniche, allée qui surplombe les falaises rocheuses. (C.l've à la Campagne).



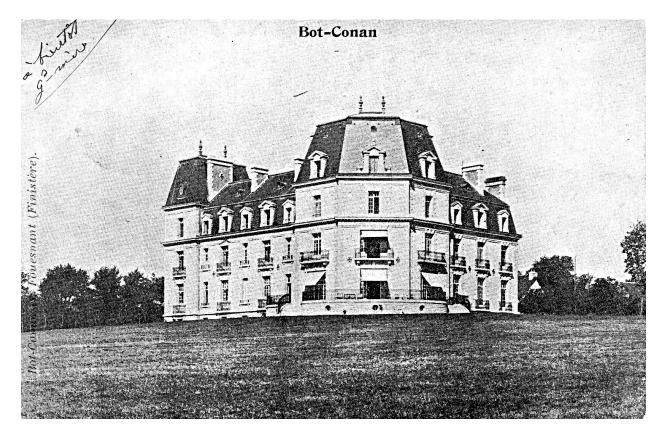
L'A GRANDE COULÉE SUD-OUEST DU PARC DE BOT-CONAN. — Cette vaste partie gazonnée, traitée très largement, descend en pente douce vers la mer, que l'on découvre largement Aux plantations anciennes conservées ont été ajoutés des arbres et des Conifères en groupes et en isolés, qui, avec le temps, s'harmoniseron avec les masses plus anciennes; le troupeau de vaches bretonnes donne beaucoup d'animation à cette partie.

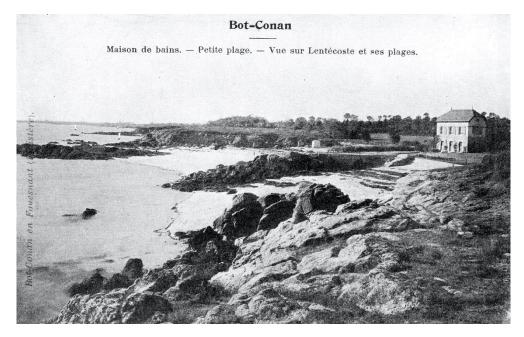


L'EXTREMITE DE L'ALLEE D'ARRIVÉE ET LE GROS CHÊNE. — L'altée d'arrivée aboutit dans la cour du Château opposée a la façade principale, en passant parmi des plantations récemment constituées. Au premier plan, un très bel arbre a été dégagé et judicieusement mis en valeur en avant des alignements d'arbres des vergers de Pommiers, qui s'étendent de chaque côté de l'allée. (CL Vie à l'acampagne.)



Une carte postale de Bot Conan expédiée en 1911 par la famille Polaillon









Dans cette page trois cartes postales. Celle du haut, la maison des bains au début du siècle, qui a un autre aspect actuellement, la cote aussi. Au milieu le Kiosque, aussi au début du siècle sans chemin piétonnier. En bas le kiosque avant l'ouragan de 1987

Jean René Canévet

Des constructions de la région de Fouesnant dans les années 1900/1920

Ce petit article est établi à partir de plans d'architectes datant des années 1900 et de photos et cartes postales plus actuelles qui permettent de voir l'évolution des bâtiments.

Il serait intéressant d'avoir des renseignements complémentaires sur ces villas, leur premier propriétaire, la date de construction....

Un autre article pourrait être réalisé sur l'histoire de certains hôtels du canton. Je fais appel aux personnes qui pourraient fournir ces renseignements.

Ce début d'article concerne des réalisations de l'architecte Bourniquel de Paris sur notre canton. Dans son livre « *pour construire sa maison* ». L'architecte nous propose sur plus de 280 pages des plans divers de maisons, villas, maisons ouvrières, maisons rurales, fermes, écoles et commerces situés dans toute la France. Quelques unes concernent notre région. Cette édition date des années 1920.

Dans sa présentation de l'ouvrage M. Bourniquel nous dit « La variété et l'originalité des nombreuses constructions publiées dans le présent ouvrage, ont pour but de permettre l'accès facile à l'édification ou la reconstruction des nombreuses habitations dévastées (la guerre 14/18 est passée par là).

Cette reconstruction du foyer devra se faire suivant les goûts, les besoins et les ressources de chacun, sans avoir à subir un type uniforme imposé de maisons toutes semblables, ainsi qu'il a été fait dans certains centres usiniers (il doit parler ici des cités minières du Nord et de l'Est de la France dans les mines de charbon et de fer).

Le Home futur de chacun doit être personnel et adapté aux exigences nouvelles de la vie ; être très accessible et très assaini, en tenant compte par avance du nombre de ceux qui devront vivre sous ce toit familial.

Edifié surtout avec les ressources de l'endroit, de façon à construire l'habitation avec le minimum de dépense, en obtenant le maximum de confort moderne.

Par leurs variétés, ces constructions à silhouettes riantes et colorées rénoveront les gais villages d'autrefois. Le lecteur trouvera dans cet ouvrage, de nombreux type de maisonnettes, villas, maisons d'habitations ouvrières, plans de fermes etc... qui sont, non pas de simples études, mais bien des plans qui ont tous été exécutés et réalisés par l'auteur même signataire du présent ouvrage, dans les diverses régions de la France.

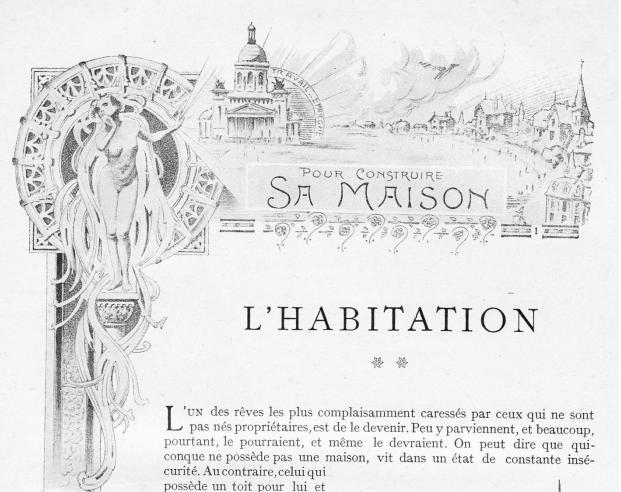
La réalisation est donc assurée dans toutes les contrées.

Les prix indiqués, sont ceux d'avant-guerre ; modifiables selon la région et le cours des matériaux, ils ne sont donnés qu'à titre de renseignement sur les prix auxquels ont été établies ces constructions ».

Le franc de 1914 vaut en € de 2007 3,03925. Si l'on fait le calcul du prix d'une maison de cette époque par le coefficient multiplicateur, on arrive à un prix de revient relativement bas, mais le prix des matériaux, de la main d'œuvre et les normes de sécurités actuelles, font que le prix de revient serait nettement plus élevé, voir 3 fois et même plus.

Dans les pages suivantes vous trouverez des réalisations de maison à Bénodet, une photo d'une autre située à Fouesnant, ainsi que le plan pour la réalisation de l'hôtel de Bretagne à Beg-Meil. Signé pour accord de Le Guyader et datée de 1911. Ce qui veut dire que l'hôtel dans sa forme actuelle pour ce qui est de la façade date d'après 1911 alors qu'il semble que le début de cet hôtel date de 1903. Dans cet ouvrage d'autres réalisations du Finistère y figurent.

Vous trouverez aussi un plan de l'architecte Chaussepied pour la réalisation de la propriété Ker-Alor qui deviendra par la suite Ker-Naïk avec une photo de la villa Ker-Heol adjacente.



temps l'adversité, faire face honorablement aux périodes les plus difficiles, et les surmonter beaucoup plus aisément. En même temps le chef de famille groupe ainsi les siens autour d'un véritable foyer, leur évite les promiscuités troublantes: la dignité, la valeur morale, l'éducation même de chaque membre de la famille y gagnent. Or, tous ces avantages peuvent être aujourd'hui aisément achetés, par un peu d'épargne et de volonté.

sa famille, peut défier long-

Néanmoins, cette épargne et cette bonne volonté, quand elles se rencontrent, sont exposées à un grave danger, constitué par ce que nous appellerons les pièges des spéculateurs. Si nombreuses, si fortes, ont été, dans une foule de cas, les désillusions des petits épargnistes qui se sont adressés aux Sociétés d'Habitation à

bon marché, qu'un sérieux discrédit s'est abattu sur ces entreprises, dont beaucoup pourtant, sont honnêtes et loyales, mais qui



ne peuvent guère éviter un vice fondamental : c'est que les questions financières ne soient prédominantes, et la question construction purement accessoire. Et, cependant, pour justifier cette formule : habitation à bon marché, il faudrait, au contraire, que la question bâti-

III.

ment soit absolument prédominante, et, en quelque sorte, la seule préoccupation de telles entreprises. En effet, comment peut-on réaliser le bon marché dans l'habitation? Est-ce en

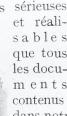


employant les matériaux les moins chers possible? Est-ce en réduisant le paiement de la maind'œuvre? On peut, ainsi, réaliser un prix de revient peu élevé : mais quelle est la valeur réelle d'une telle construction, si elle n'a ni stabilité, ni résistance, ni solidité? Combien de gens, avant souscrit à diverses combinaisons, avantageuses en apparence, ont vu leur maison devenir inhabitable, tomber en ruine, avant même d'avoir fini d'effectuer les paiements périodiques qui doivent leur en assurer la propriété réelle et intégrale!

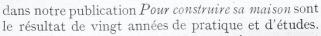
Il y avait donc, sans nul doute, quelque chose à faire dans cet ordre

d'idées. C'est ce qu'a pensé l'Edi-

teur du présent ouvrage en permettant à M. Bourniquel, l'architecte très spécialisé dans ces sortes de constructions, la publication de nombreuses MAISONNETTES, VILLAS, COTTAGES, MAISONS RURA-LES, FERMES, ÉCOLES, PETITS HOTELS, MAISONS OUVRIÈRES et de RAPPORT, et en mettant ainsi à la portée de tous, le moyen de bâtir soi-même sa maison et d'étudier des données d'autant plus sérieuses



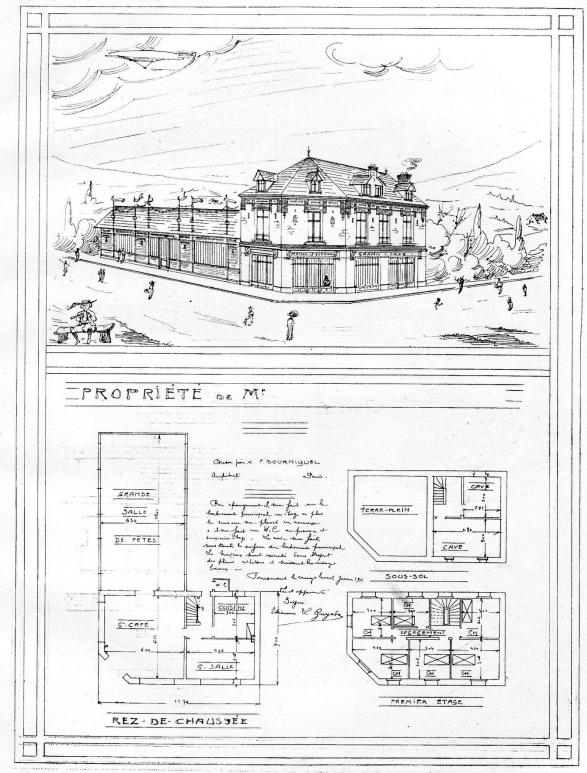
et réalisables que tous les documents



Pour se rendre compte que ces maisons ne sont pas hypothétiques, ni de simples projets, il suffit d'examiner les silhouettes photographiques qui accompagnent chaque plan très détaillé et l'on se rendra compte que la matérialisation du rêve de chacun peut et doit être facilement réalisée. A ceux qui ont la juste

prétention de ne pas s'engager à la légère dans une si importante opération, l'examen attentif des documents que l'on verra par la suite permettra d'y trouver un plan et une maison s'adaptant aux besoins du foyer qu'ils rêvent de bâtir ou de reconstruire s'ils sont des pays dévastés.

L'ÉDITEUR.



MAISON DE COMMERCE, A BEG-MEIL (FINISTÈRE) (Salle de fêtes. Café-hôtel, Restaurant.)

Plan de l'hôtel de Bretagne à Beg-Meil signé par Etienne Le Guyader le 28 juin 1911 La construction de l'hôtel sous sa forme actuelle doit être dans les années 1920, un incendie ayant détruit l'hôtel en 1918. La guerre 14/18 ayant probablement retardé la construction. La création de l'établissement date de 1903.

Sur le plan de l'hôtel de Bretagne ci-dessus, l'inscription manuscrite indique

Dressé par M. F. Bourniquel architecte à Paris

Par changement il sera fait sur le bâtiment principal un étage en plus

La cuisine un placard en annexe

Il sera fait un WC au premier et au deuxième étage

La cave sera faite sur toute la longueur de bâtiment principal

Les travaux seront exécutés dans l'esprit des plans ci-dessus et suivant les usages locaux.

Fouesnant le 28 juin 1911

Lu et approuvé signé

Etienne Le Guyader

Quelques cartes de l'hôtel de Bretagne dans le temps :



Une des toutes premières cartes de l'hôtel peu de temps après sa réalisation. On y aperçoit la grande salle à manger sur le coté et devant aucune plantation simplement des chemins de terre. On peut dater cette carte vers les années 1920, date de la construction de l'hôtel.

La carte ci-contre on peut la dater des années 30, la végétation est plus importante, les menuiseries ont été changées et un portail ferme l'accès sur le coté droit sans doute donnant l'accès à la cuisine, déjà une terrasse prend forme avec table et chaises.





Sur la carte ci-contre la terrasse est clôturée par un muretin et une haie. Des stores apparaissent sur la façade. Sur le coté droit on voit bien le bâtiment qui devait servir de cuisine. Les menuiseries du Rez-de-chaussée ne sont plus les mêmes. L'aspect extérieur du bâtiment est le même qu'à l'origine. On pourrait dater cette carte vers les années 50.



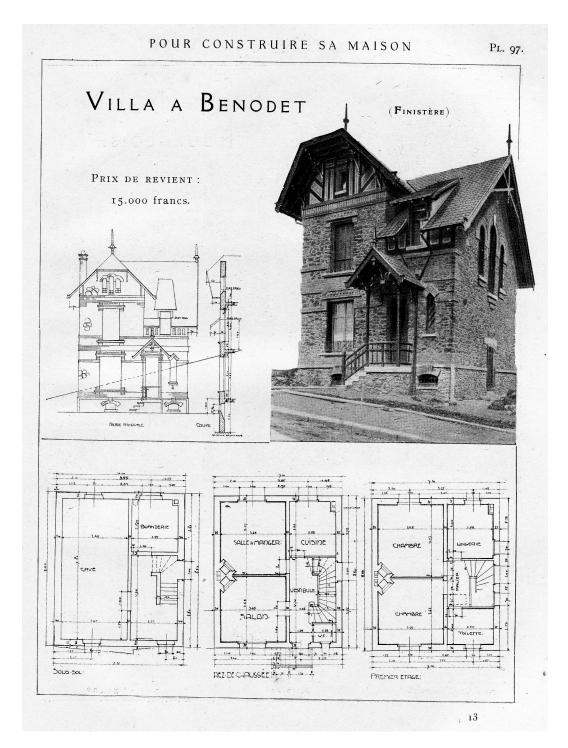
Cette carte représente l'annexe de l'hôtel de Bretagne construite dans les jardins, aux alentours des années 60. Démolie lors de la construction de l'immeuble « villas Glénan » en 2004.

Sur la vue ci-contre une vue du bistro « Chez durant Hubert » les travaux en 2007, qui voit la disparition de l'hôtel remplacé par des appartements. La façade extérieures a toujours le même cachet qu'à l'origine, seul le rez-dechaussée a changé.





L'annexe de l'hôtel de Bretagne avant sa démolition. Celui-ci a servi de site d'entraînement aux services départementaux des pompiers du Finistère en 2004.



Cette villa de Bénodet se situe rue du fort, place du Méneyer. Les couleurs originelles ont été conservées avec le blanc traditionnel plus dans la tradition bretonne. Elle semble être actuellement une résidence secondaire.

Je vous présente par contre sa sœur jumelle située à Fouesnant rue de l'Odet, une réalisation symétrique et encore en bon état de conservation. Il doit se trouver dans de nombreuses communes en France et sans doute en Bretagne des réalisations similaires, certaines apparaissent dans ce recueil de plans.





Ci-dessus la maison de Fouesnant dans son aspect actuel avec ses couleurs faites de Bleu, marron et rouge brique. Le garage attenant a été ajouté et sa porte est restée de couleur blanche alors que la barrière est marron. Cette couleur blanche est restée durant quelque temps sur les menuiseries des fenêtres et de la barrière.

La photo ci-contre nous montre l'aspect d'origine de la maison avec le blanc des volets et les huisseries des fenêtres alors que la porte est déjà marron, ceci avant la réalisation des peintures. Sur les photos suivantes vous voyez la face arrière avec les mêmes couleurs et la même architecture que le plan original de l'architecte. Une véranda a été réalisée dans la partie arrière, conformément à la demande de l'architecte des bâtiments de France; La maison est située à moins de 300m de l'église Saint-Pierre, classée monument historique .Je pense que pour certaines constructions dans le centre bourg il serait intéressant de s'inspirer de cette réalisation qui s'intègre parfaitement avec le style de la maison. Cette maison sert de modèle dans la plaquette éditée par la mairie de Fouesnant avec la palette des couleurs recommandées dans les constructions.



Cette maison a été construite en 1912, sur un terrain acheté à Yves Fermont, Maître d'hôtel



Croquis n° 3

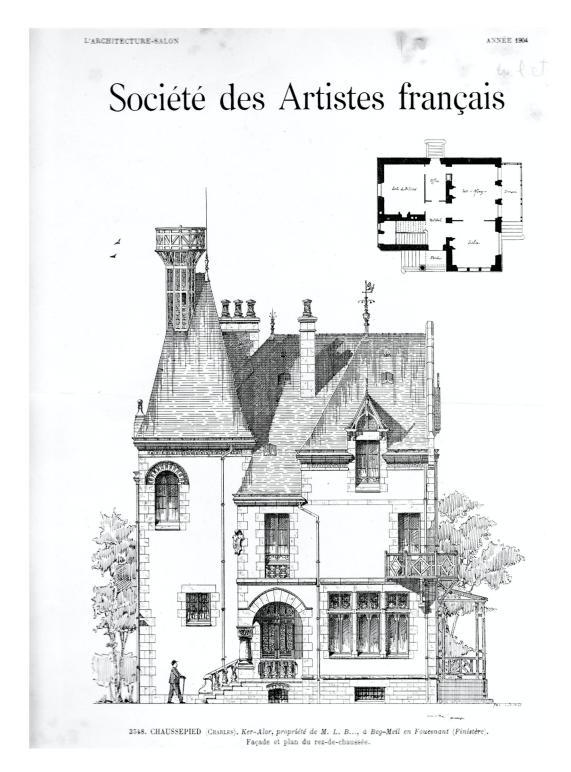
Il y a peu à faire sur cette belle maison de style balnéaire. L'enduit du colombage a été un peu teinté, pour éviter le contraste fort de la couleur de la cheminée sur la toiture. Il est proposé dans la même gamme que l'appentis jouxtant le bâtiment principal.

La porte du garage a été également peinte dans la couleur du portail, pour relier ce bâtiment qui a été rajouté à la maison.

propriétaire à Fouesnant, le 8 janvier 1889, pour le compte de Corentin Kéroulin, maire de Fouesnant de 1900 à 1930. Au décès de Corentin Keroulin en 1930 la maison est vendue à un certain Le Goff vivant maritalement avec une dame Lozach. En 1944 à la mort de Le Goff une nouvelle vente à la bougie voyait M. Jaouen originaire de Pleuven en devenir le nouveau propriétaire. Cette maison est louée et durant une courte période fut la perception de Fouesnant avant déménage rue qu'elle ne Kérourgué.

(Un remerciement particulier à Mme et M. Jaouen qui m'ont fourni les renseignements et l'autorisation de publier les photos). Ci-joint l'extrait de la plaquette de choix des couleurs.

Un autre plan d'architecte pour une villa donnant sur la baie de la Forêt à Beg-Meil



La villa Ker-Alor située dans la baie de la Forêt, très particulière avec son promontoire qui a servi à prendre de photos dites « aériennes » de la baie, que l'on retrouve au début des années 1900. Ce promontoire sera supprimé avant la guerre 39/45. Cette villa s'appelle alors Ker-Naïck. Ici le propriétaire était de la famille Bournizien. La publication date de 1904.

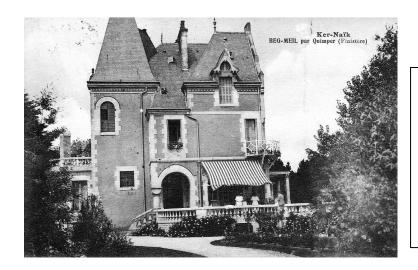


Une des vues de la villa Ker –Alor, premier nom de cette villa.

La tourelle permettait les premières photos dites « aériennes » de la baie. Déjà on aperçoit la villa Ker-Heol à proximité.

Ci-contre une vue de la propriété, la villa s'appelle maintenant Ker-Naïk après sans doute un changement de propriétaire. On voit la villa Ker-Héol à coté. Je n'ai pas de plan architecte de cette villa.





Une vue de face de la villa. L'aspect extérieur est identique, un store couvre la terrasse coté jardin et le sas d'entrée coté mer est différent. Une construction apparaît à gauche coté entrée.



Une des toutes premières vues de la villa Ker-Alor. Ici on distingue bien les caractéristiques de cette villa avec sa tour, son balconnet et ses entrées. Le sas d'entrée donnant sur la baie a une forme différente.

La villa Ker-Héol vue ici de face est d'une architecture différente. Il aurait été intéressant de savoir quel en était l'architecte et la date de la construction. Un style bien différent de sa voisine réalisée pour la même famille et dans la même période.





Vue actuelle de ces villas depuis la plage. La véranda coté mer est maintenant en dur et la couleur de la maison plutôt rose. Une belle vue sur la baie...

Un contrat de fermage à Clohars-Fouesnant en 1891

Un exemple de bail de fermage : Les préliminaires ne servent qu'à expliquer les raisons de cette location. La partie la plus intéressante est celle où sont définis de façon extrêmement précise les droits et – surtout - les devoirs du futur locataire.

République Française

Au nom du Peuple Français

Devant Me. Ernest Georges Marie Lesneven notaire à Pleuven, canton de Fouesnant, Finistère, soussigné assisté des témoins ci-après nommés aussi soussignés,

Ont Comparu

Cristophe Héloret, maire de la commune de Clohars-Fouesnant, cultivateur et propriétaire demeurant à Guéréven en la commune de Clohars-Fouesnant.

Agissant au nom et comme tuteur datif de Marie Yvonne Héloret, sa nièce, mineure, sans profession, demeurant avec lui, enfant né du premier mariage de Jean Louis Héloret, son frère décédé, avec Marie Jan, également décédée.

Élu à cette qualité par délibération du conseil de famille de la mineure, reçue et présidée par Mr le Juge de Paix du canton de Fouesnant suivant son procès-verbal du vingt deux mars mil huit cent soixante huit.*

Les époux François Souren et Marie Jeanne Gléonec, celle-ci autorisée de son mari, cultivateurs demeurant ensemble à Kergarrec Bras en la commune de Clohars-Fouesnant, la dame Souren veuve en premières noces de Jean Louis Héloret.

Agissant tous deux comme cotuteurs de droit de Anne et Jean Louis Nicolas Héloret, enfants mineurs demeurant avec eux, nés du premier mariage de la Dame Souren avec Jean Louis Héloret.

Lesquels ont dit qu'ils sont dans l'intention d'affermer par la voie des enchères l'immeuble ci-après désigné et que dans ce but ils ont fait faire des publications tant dans les communes circonvoisines que dans le journal d'annonces « Le Finistère », indiquant l'adjudication du bail pour aujourd'hui, une heure de relevée, en l'étude du soussigné Me. Lesneven.

En conséquence, ils ont requis le notaire soussigné d'établir les charges et conditions sous lesquelles cette adjudication doit avoir lieu, ce qui a été fait de la manière suivante :

Durée du bail

L'immeuble en question sera affermé pour une période de neuf ans à dater du vingt neuf septembre mil huit cent quatre vingt onze.

Désignation

Un corps de ferme sis au lieu de Kergarrec Bras en la commune de Clohars-Fouesnant, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres chaudes, terres froides, vergers, prés, pâtures et bois, tel en un mot que cet immeuble est actuellement profité par les époux Souren en conséquence d'un bail passé devant le soussigné Me Lesneven le dix-neuf octobre mil huit cent quatre vingt huit.

Charges et Conditions.

- 1 L'adjudicataire jouira de l'immeuble à affermer en bon père de famille et cultivateur soigneux et diligent, sans rien dégrader ni détériorer, couper arbre par pied ni en découronner aucun, commettre ni souffrir qu'il soit commis des dégâts ni dégradations, à peine de tous dépens et dommages-intérêts.
- 2 Il sera tenu d'habiter par lui-même, avec sa famille et ses domestiques, les lieux à affermer qu'il garnira de meubles, effets mobiliers, chevaux, bestiaux et instruments de labour en suffisante quantité et valeur pour répondre des fermages et de l'entière exécution des clauses et conditions du bail.

Il devra, en outre, assurer son mobilier contre les risques et l'incendie aussitôt son entrée en jouissance, faute de quoi les bailleurs seront fondés à le faire à ses frais.

- 3 Il tiendra en bon état de réparations pendant toute la durée du bail les toitures en chaume des bâtiments de la ferme et fournira annuellement à cet effet quinze cents kilogrammes de paille longue de seigle dont il fera l'emploi à ses frais sans recours vers les bailleurs.
- 4 Il sera également tenu d'entretenir en bon état et à ses frais, pendant toute la durée du bail, les barrières servant de clôture aux champs ainsi que leurs poteaux et les rendra de même à sa sortie, le bois nécessaire à la réparation des barrières ainsi qu'à la confection de nouvelles, s'il y a lieu, devant lui être fourni sur pied par les bailleurs.
- 5 Il devra entretenir en bonne nature de fauche, pendant la durée du bail, les prairies de la ferme, les fumer annuellement, les étaupiner, les purger de ronces et d'épines, curer et rafraîchir les rigoles et canaux d'arrosement, de manière à les rendre en bon état à sa sortie.

Il devra clore annuellement les dites prairies dès la fin de mars et ne pourra, dès lors, y laisser paître son bétail ni y couper de l'herbe en vert.

6 - Il devra convertir en terres labourables, pendant la durée du bail, toutes les terres à lande de la ferme et livrer l'année de sa sortie un hectare sous trèfle vert d'un an ; il aura également la faculté de défricher le bois dit Coat Vras.

- 7 Il ne pourra vendre, ni transporter hors de la ferme, pendant le cours du bail, ni pailles ni ajoncs, le tout devant être consommé sur place ; à la dernière année du bail, les fourrages et engrais de toute nature existant sur la ferme devront rester sur les lieux, pour être soumis à l'état dont il va être ci-après parlé, sans qu'il en puisse être transporté ailleurs aucune quantité.
- 8 Il aura droit annuellement à une coupe d'un neuvième des bois courants et émondes des arbres en usage d'être émondés, ainsi que des taillis existant sur la ferme, mais sur l'indication qui lui en sera faite par les bailleurs, à la charge par lui de faire cette coupe en temps et saison convenables chaque fois, sans la retarder ni l'avancer, et de réparer avec soin les fossés nouvellement dégarnis de leurs bois, de manière à les livrer en bon état à sa sortie.

Il aura droit également, pendant la durée du bail, à deux coupes des feuillards existant sur la ferme, l'une à cinq ans, l'autre à quatre ans, mais chacune de ces coupes devra être faite sur l'indication des bailleurs.

Lors de chaque coupe, l'adjudicataire devra respecter les chevrons de châtaigniers, les jeunes plançons propres à faire des baliveaux poussant isolément sur le plat-fonds ou sur les fossés, tous bois dont les bailleurs font la réserve expresse.

A cet égard il est fait observer que les bailleurs se réservent le droit d'abattre sur la propriété tels bois de haute futaie qu'ils aviseront et d'en opérer le charroi, sans que le preneur puisse formuler aucune objection à cet égard.

- 9 Les fruitiers qui viendraient à périr par vétusté ou accident sur la ferme pendant le cours du bail appartiendront au preneur, à la charge pour lui de les remplacer par des plants de bonne essence et de bonne venue.
- 10 Les bailleurs réservent une surface de cinquante ares à prendre parmi les champs de la ferme pour y créer un verger ; les plants mis en terre, le preneur devra les entourer de ronces et d'épines de manière à les préserver de l'atteinte du bétail.
- 11 L'adjudicataire sera tenu de supporter les grosses réparations qui deviendraient nécessaires pendant le cours du bail, sans pouvoir réclamer aucune indemnité quelle qu'en soit la durée, et en cas d'écroulement d'un pan de mur il sera tenu de faire, à pied d'œuvre, le charroi de tous les matériaux nécessaires.
- 12 Il sera tenu de labourer tous les pommiers au pied une fois au moins tous les trois ans, de manière à en activer le développement.
- 13 Il ne pourra céder son droit au bail à un tiers, en tout ou en partie, sans l'assentiment formel et par écrit des bailleurs.
- 14 A l'entrée en jouissance du preneur il sera fait état des foins, pailles et engrais existant sur la ferme d'après des prix à déterminer; le preneur prendra charge de cet état pour représenter à sa sortie des quantités égales à celles qui y seront constatées, sauf à bénéficier de la plus-value ou à payer la différence en moins, selon ce qui sera vu appartenir.
- 15 Le preneur paiera son fermage à échéance de chaque année de jouissance, et pour la première fois le vingt-neuf septembre mil huit cent quatre vingt onze ; par exception à ce mode de paiement, le preneur paiera au moment de son entrée en jouissance un demi fermage d'avance imputable sur le fermage de la dernière année.

En outre, et sans déduction aucune du prix de ferme, le preneur acquittera annuellement les contributions de toute nature auxquelles l'immeuble à affermer peut ou pourra être assujetti pendant le cours du bail.

Les fermages seront payables annuellement aux mains et en la demeure du sieur Héloret à Guéréven en la commune de Clohars-Fouesnant.

- 16 L'adjudicataire versera aux mains du soussigné Me Lesneven, dans la huitaine de l'adjudication :
 - 1- les frais de publicité faits en vue de porter l'adjudication à la connaissance de tous, frais évalués à la somme de douze francs.
 - 2- Les frais auxquels la présente adjudication donnera ouverture ensemble et y compris le coût d'une grosse pour les bailleurs.
- 17 L'adjudication sera prononcée à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur.
- 18 Aucune personne ne sera admise à enchérir si elle ne justifie, avant l'ouverture des enchères, d'un avoir minimum de huit mille francs, tant en biens meubles qu'en créances.
- 19 Les enchères seront reçues sur la mise à prix de douze cents francs ; chaque enchère ne pourra être inférieure à vingt-cinq francs.

Le cahier des charges ainsi établi, les comparants ont requis le notaire soussigné d'en faire de suite la lecture et de procéder à la réception des enchères et à l'adjudication s'il y a lieu.

Et, à l'instant, ledit Me. Lesneven, en présence des témoins soussignés, a fait lecture à haute et intelligible voix des charges et conditions ci-dessus établies, après quoi il a annoncé l'ouverture des enchères sur la mise à prix de douze cents francs.

Après plusieurs enchères successives le prix de l'adjudication a été porté à la somme de quinze cent vingt-cinq francs, par les époux Jean Louis Boussard et Anne Marie Fanéon, cultivateurs demeurant à Bot Conan en la commune de Fouesnant.

Trois bougies ayant été successivement allumées et s'étant éteintes sans que cette dernière enchère ait été couverte, l'adjudication a été prononcée au profit des époux Boussard ci-devant dénommés, qualifiés moyennant la somme de quinze cent vingt-cinq francs, outre les charges de l'enchère.

Les époux Boussard à ce présents, la dame Boussard de son mari autorisée, ont déclaré accepter cette adjudication et s'obliger à en exécuter toutes les clauses et conditions, élisant, pour l'exécution des présentes, domicile en l'étude du soussigné Me. Lesneven à Pleuven.

De tout quoi a été dressé procès-verbal en présence de MM. Yves Jourdain, tailleur d'habits et Yves Philippe, boulanger, témoins instrumentaires demeurant l'un et l'autre à Pleuven.

L'an mil huit cent quatre vingt onze, le huit mars.

Signé : *Bernard Locherie*

Et lecture faite, le sieur Héloret et la dame Souren ont seuls signé avec les témoins et le notaire, les époux Boussard de ce requis ayant déclaré ne le savoir faire.

La minute, duement signée, a été enregistrée à Concarneau le seize mars mil huit cent quatre vingt onze, folio 97, case 16. Reçu à vingt centimes pour cent trente francs vingt quatre centimes, décimes sept francs cinquante six centimes.

En conséquence, le Président de la République Française mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre les présentes à exécution, aux Procureurs Généraux près les Cours d'Appel et aux Procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main ; à tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi les présentes ont été signées et scellées.

Pour première grosse

Origine du document : Archives familiales de Kergarrec.

Recueilli par Yvonne NICOLAS

• La date de1868 indiquée au début du contrat est très probablement erronée, et confondue avec celle de 1888 citée par la suite.

Quelques compléments

• L'énumération des différentes parcelles de la ferme de Kergarrec, selon la matrice cadastrale vers 1860, fait apparaître la répartition suivante des superficies :

Landes: 6 ha 79 a 20 ca Prés et pâtures: 2 ha 14 a 15 ca Bois et taillis: 2 ha 08 a

Vergers: 2 ha 08 a

Vergers: 4 ha 02 a 14 ca

Terres: 8 ha 84 a 42 ca

TOTAL: 23 ha 87 a 91 ca

Il s'agissait donc d'une ferme de moyenne importance dans le canton, avec, à l'époque, une superficie des terres labourables pénalisée par l'importance des landes et vergers.

• Les sommes mentionnées le sont en francs-or d'avant 1914 ; la pièce de 20 francs-or est actuellement cotée 124 euros.

Pierre HERVE

La fête de l'aire neuve

Il n 'y a pas si longtemps étaient réservés, dans les fermes, entre les bâtiments, deux espaces différents: la cour, et l'aire à battre.

La cour est un terrain clos donnant sur le chemin d'accès à la ferme, avec des bâtiments de chaque côté: écuries, étables, porcherie. . .

L'aire, avec de la terre dure, s'étend près ou devant la maison d'habitation; c'est là que l'on procède au battage. La surface d'une aire à battre doit être plane, facile à nettoyer, et en même temps dure et élastique.

Ce travail comporte deux parties. Tout d'abord le terrain est recomposé ; on défonce la terre, on enlève les pierres, on amène de la terre argileuse qui sera ratissée, détrempée et étendue sur une bonne épaisseur. Lorsque cette couche de boue avoisine environ soixante centimètres, on la laisse sécher pendant une semaine à un mois. Quand la boue est devenue dure, pour piétiner le sol, il n'y a rien de mieux qu'une foule de danseurs.

Ici commence la fête de l'aire nouvelle, avec des danses et des festivités. On prépare les barriques de cidre, on confectionne des crêpes et des gâteaux, on invite les bons chanteurs et surtout les sonneurs.

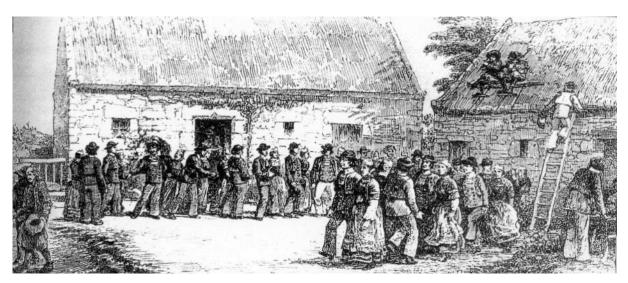
La présence de danseurs diminue les frais du propriétaire: ils danseront pendant des heures et tasseront la terre encore davantage, remplaçant ainsi les meilleurs ouvriers.

Il existait aussi une fête semblable pour confectionner le sol en terre battue de la maison d'habitation; cette fête se nommait *«lest al leur nevez an ti »* en pays bretonnant, et *« pilerie de place »* en pays gallo. Un témoin raconte :

« Les gens piochaient le sol de la maison, y incorporaient de la balle de blé ou d'avoine. Ils mouillaient le mélange, et les danseurs le piétinaient. Parfois ils s'enfonçaient dans la boue: il valait mieux ne pas venir danser en souliers vernis! Le tmvail dumit pendant huit à dix soirées, on remettait ça jusqu à ce que la terre soit bien foulée. »

Cette fête de l'aire neuve se déroulait aussi bien dans la Basse-Bretagne que dans la Haute-Bretagne, de Penthièvre jusqu'au pays de Redon.

On trouvera ci-après le texte en breton de la « Chanson de l'aire neuve », cité par H. de La Villemarqué dans son ouvrage « Barzaz Breiz », et sa traduction en français.



La danse de l'aire neuve en Pays bigouden, dessin de Ducrest de Villeneuve (fin du XIXème)

Son al leur nevez

Ma zud oa aet d'al leur nevez : Ha me d'ho heul d'ar fest ive!

> Son, kloc'h Nizon, Son,son Son, kloc 'h Nizon, Son, son!

D'al leur ne' oant aet d'ar maner, Fae vi'e bet ganin chom er gêr!

Paotred eno ne vanke ket, Na merc'hed koant. - o! - kenneubet.

Tridal a rae ma c 'halon O klevout ar sonerien 'son

Pa welis ur plac'h O tansal, Ken drant evel un durzhunal;

He daoulagad evel glizhin War ar bleun spem-gwenn, da vintin

Hag i ker glas evel bleun lin : He dent ker kaer evel mein fm ;

He neuz ken drant ha ker laouen : Hag hi mont da sellet ouzhen,

Ha me mont da sellet outi, Ha me mont goude d'he fedin,

D'he fedin 'vit ur jabadaou, Ha ni war an dachenn hon daou!

Tra ma oamp gant an abadenn, Me 'waske war he dornig gwenn;

Hag hi c'hoarzhin, c'hoarzhin ken dous Hag un ael eus ar baradouz ;

Ha me mont da c'hoarzhin outi ; Ha ne garan mui nemeti.

Me 'yelo d'he gwelet henoazh, Ur voulouz ganin, hag ur groaz ;

Ur voulouzenn du hag he c'hroaz, Prenet e foar Sant Nikolaz,

Sant Nikolaz hor patron bras, A vo bmv war he gougig noaz;

Hag ouzhpenn, ur walenn argant

Da lakat war he bizig koant.

Da lakat warnan da vizou Ma sonjo ennon wechigou.

O tont en-dro a di ma dous, Degoue'et ganin 'r c'hemener kouzh ;

Ar c'hemener em eus kavet, Hag ar son-man en deus savet.

Son, kloc'h Nizon, son, son, Son, kloc'h Nizon, son, son!



La chanson de l'aire neuve

Les miens étaient allés à l'aire neuve; et moi d'aller aussi avec eux, à la fête!

- * Sonne, cloche de Nizon, sonne, sonne, sonne; cloche de Nizon, sonne, sonne ! Ils étaient allés à une aire neuve, au manoir; ce n'est pas moi qui serais resté à la maison !
 - * Sonne, cloche de Nizon, etc.
 - * Les jeunes garçons n 'y manquaient point, sachez-le, ni les jolies filles non plus. Mon coeur bondissait d'entendre les sonneurs.

Alors je vis danser une jeune fille. Elle était aussi éveillée qu'une tourterelle ; Ses yeux brillaient comme des gouttes de rosée sur une fleur d'épine blanche, à l'aurore.

Et ils étaient bleus comme la fleur du lin; ses dents aussi belles que des pierres fines ; Son air vif et joyeux ; et elle de me regarder,

Et moi de la regarder, et moi d'aller, un peu après, l'inviter,

L'inviter pour un jabadao, et nous voilà en danse!

Comme nous dansions, je pressai sa petite main blanche;

Et elle de sourire, de sourire aussi doucement qu'un ange du paradis ;

Et moi de lui sourire; et je n'aime plus qu'elle.

J'irai la voir, ce soir, et lui porterai un velours et une croix,

Un velours noir avec sa croix, que j'ai acheté à la foire de Saint-Nicolas,

De Saint-Nicolas, notre grand patron; cela fera bien sur son petit cou;

Et de plus je lui porterai une bague d'argent pour mettre à son joli petit doigt,

Pour passer à son doigt, afin qu'elle pense à moi quelquefois.

En m'en revenant de chez ma douce, le vieux tailleur m'a rencontré;

J'ai rencontré le tailleur, et il a fait cette chanson.

* Sonne, cloche de Nizon, sonne, sonne!



UN JUGEMENT DE COMPLAISANCE (23 septembre 1873)

En consultant les registres de l'état-civil de Clohars-Fouesnant, on trouve la copie d'un curieux jugement voulant suppléer l'absence d'un acte de décès.

Yves CARADEC « *journalier*, *domicilié à Bénodet en Perguet* » devenu veuf en 1869 par la mort de son épouse Françoise QUILFEN, désire se remarier avec Jeanne LE GOFF. Au cours des formalités pour ce remariage, il se heurte à l'entêtement d'un officier de l'état-civil qui refuse de publier les bans sous prétexte que son père, François CARADEC, est décédé à Clohars-Fouesnant sans qu'un acte de décès ne soit établi. La rigidité de l'administration, en ce dernier quart de siècle, l'oblige à se tourner vers la justice pour régulariser cette situation.

Le 23 octobre 1873, un jugement de quatre pages est rendu, qui fixe au 23 septembre 1849 à Clohars-Fouesnant le décès de son père. Jugement somme toute banal, si ce jugement ne faisait pas de la feue mère d'Yves CARADEC, Corentine RENOT une femme bigame sur le papier! Cette date de 1849 en toutes lettres est répétée plusieurs fois dans le jugement.

Jugement sans aucun doute de complaisance : en effet, les juges, le Président Turin et ses assesseurs Fougeyroix et Lionnel sont peu motivés pour approfondir le bien fondé de cette date du décès car le jugement précise : « vu les pièces produites constatant l'indigence des parties », la procédure est gratuite et exempte des droits de timbre.

Ensuite, « le Président des vacations E. Turin, le tribunal, sur la requête présentée par Monsieur le Procureur de la République et oui le rapport fait à la présente audience par Monsieur Lionnel juge à ce compris ; après avoir entendu les témoins, qui ont comparu volontairement, dans leurs dépositions orales, serment préalablement prêté par chacun d'eux, Monsieur Besnier, substitut du Procureur de la République, dans ses conclusions orales et en avoir délibéré ;

Vu les pièces produites, attendu que des pièces produites et de l'enquête sommaire à laquelle il vient d'être procédé il résulte la preuve que François CARADEC, époux de Corentine RENOT, est décédé le vingt-trois septembre mil huit cent quarante neuf en la commune de Clohars-Fouesnant et que c'est par erreur que le décès n'a pas été rapporté... » Suivent les formules de rectifications et éxécutoires usuelles.

Ce jugement pourrait être sérieux, s'il précisait, la nature du rapport du substitut, l'énumération avec leurs identités des témoins, et la liste des pièces produites. De plus, on parle d'une enquête sommaire...

Reprenons les faits réels avec leur chronologie :

François CARADEC et Corentine RENOT se marient en 1812 à Clohars-Fouesnant sans qu'un acte de mariage soit dressé, (vérification faîte dans toutes les communes du pays fouesnantais et même à Quimper). Selon l'acte de naissance de l'un des enfants, le mariage aurait eu lieu à Clohars-Fouesnant d'où est originaire la mère.

Yves CARADEC est né le 6 mars 1828 à Clohars-Fouesnant. Il ne connaîtra pas son père car celui-ci décède réellement le **quatorze septembre mil huit cent vingt-neuf** à Clohars-Fouesnant. En effet, cette dernière date est certaine, car le 20 septembre 1830, sa mère Corentine RENOT se remarie avec Noël COTTEN à Clohars-Fouesnant. L'administration municipale de 1830 a été plus tolérante que celle de 1873 : il suffit dans l'acte de mariage du témoignage de quatre témoins majeurs qui certifient le décès et sa date. Les quatre témoins sont « Jean RENOT âgé de quarante-cinq ans, Allain Troboü âgé de trente-deux ans, Allain Clément de trente-cinq ans, Jacob Guillou de quarante ans, tous cultivateurs domiciliés en cette commune. »

Corentine RENOT meurt le 28 janvier 1848 à Clohars-Fouesnant. Yves CARADEC a vingt ans lors du décès de sa mère dont il ne pouvait ignorer le remariage, ayant été élevé par son beau-père...**Pierre LESCOT**Acte du remariage de Corentine RENOT du 20 juillet 1830 à Clohars Fouesnant

Gilbert LENNON

1950-1960 : De Gouesnac'h à La Forêt Fouesnant Les tribulations du Golf de Cornouaille

(Archives de la CCI de Quimper Cornouaille)

Aujourd'hui, nous considérons comme naturelle l'implantation du Golf de Cornouaille sur la commune de la Forêt Fouesnant le long de l'anse du bourg, ce qui confère d'ailleurs à cette commune un attrait touristique indéniable en complément du port de plaisance. Mais avant d'en arriver là, il en a fallu des réunions, des recherches, des interrogations...et aussi parfois des conflits de personnes ou d'intérêts! Nous nous arrêterons sur la période cruciale des années 1950 à 1960, qui vit la recherche du site d'implantation de ce golf destiné à être un équipement touristique de référence dans l'arrondissement de Quimper, et ce uniquement au travers des archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper Cornouaille, laquelle organisation jouait là son rôle de moteur du développement touristique de sa circonscription, et fût le point de convergence et d'intérêts des notables et décideurs locaux.

Première partie :

Le golf de Cornouaille sur la commune de Gouesnac'h, un projet initial d'avant guerre!



En 1950, Jacques Lachaud, architecte à Quimper, relance le projet de golf à Gouesnac'h sur la propriété de Monsieur de la Sablière, projet qu'il avait établi avant guerre. Il correspond avec Mackenzie Ross, architecte de golfs à Edimbourg en Ecosse. Ce dernier dans un courrier du 9 décembre 1950 prend acte d'un projet de construction d'un golf de 18 trous aux environs de Quimper et souligne qu'après avoir étudié le site et les dessins réalisés par Monsieur de la Sablière, le projet lui semble de première qualité et surtout le site avec la perspective de la rivière, lui paraît répondre parfaitement aux souhaits des golfeurs qui recherchent aussi un environnement agréable. Il précise de plus dans ce courrier, ses honoraires, sa méthodologie et propose des spécialistes de travaux de golfs, avec lesquels il a déjà travaillé.

Le premier devis reprenant les travaux prévus avant guerre avec une réévaluation des prix aux conditions d'après guerre pour la réalisation d'un golf de 18 trous ressort à 30 Millions de Francs, et ce sans inclure le coût de location des terres.

(1 Franc 1953 = 0.01947 Euro 2006)

1953 : La Chambre de Commerce est saisie du projet

Ce n'est apparemment qu'en **1953**, que la Chambre de Commerce est saisie du projet. Le montant de l'investissement et la recherche de financement ont sans doute incité les initiateurs à rechercher une collectivité pour prétendre à un prêt du fonds de modernisation et d'équipement à hauteur de 75% du projet. Car, il apparaît en effet que « le département ne semble pas susceptible d'accepter d'être le maître de l'oeuvre pas plus d'ailleurs que la commune de Gouesnac'h trop petite et trop peu touristique ». Quant à la ville de Quimper, elle « se refuserait à intervenir dans une affaire qui est établie en dehors de son territoire ».

C'est ainsi que l'intervention de la Chambre de Commerce a été envisagée. Elle y met deux conditions : « que le fonds de concours nécessaire au financement des travaux de premier établissement soit réuni d'une façon certaine » « que les frais annuels d'exploitation (estimés à 6 Millions de francs) soient couverts par les adhérents, les droits d'entrée et des subventions, comme réalisé pour le golf de St Germain ou au moyen d'une garantie souscrite par les collectivités intéressées à la réalisation du golf –Etat- Comité du tourisme- Conseil Général-Villes ou Communes- syndicat de l'hôtellerie ou même particuliers ». La chambre de Commerce estime ainsi montrer son intérêt pour les activités du Tourisme et agir pour l'intérêt général en faisant bénéficier le projet d'un prêt à hauteur de 75%.

Par courrier du 12 novembre, elle saisit le délégué général au tourisme pour s'assurer que le projet de golf à « Quimper-Gouesnac'h » a bien été inscrit au « Deuxième Plan d'Equipement et de Modernisation ». Sous en tête du « Ministère des travaux publics et des transports et du tourisme » le 19 novembre, le délégué régional se veut rassurant en indiquant que le projet « a recueilli jusqu'à présent un préjugé favorable ». Il ajoute néanmoins que « son financement ne pourra intervenir qu'après « examen d'une étude présentant un rapport technique et un plan de financement ». Il suggère donc de poursuivre l'étude entreprise et ajoute que ce projet fait partie d'un ensemble lié au tourisme « composé également de la terminaison du terrain d'aviation de Quimper-Pluguffan, de la création d'un véritable port de yachts à Bénodet, de l'ouverture d'un casino dans cette région du Sud Finistère et de l'érection d'une Maison du Tourisme à Quimper ». Il va même jusqu'à dire que « ce plan pourrait être utilement complété par des aménagements sur le plan nautique, des équipements de plage, de piscines d'eau de mer ».

Dans le même temps la Chambre de Commerce poursuit donc son étude pour mieux chiffrer les coûts et les financements.

« A la demande des organisations touristiques du sud Finistère, la Chambre de Commerce de Quimper a bien voulu se charger de l'étude des possibilités de réalisation d'un terrain de golf à « Quimper-Gouesnac'h », le long de la rivière Odet. Il s'agit pour notre compagnie consulaire d'établir une évaluation du projet et d'examiner par la suite si l'affaire peut être financée d'une part et d'autre part si elle peut être rentable, compte tenu des investissements de premier établissement. »

Sont sollicités pour donner les premières réponses, l'architecte écossais Mackenzie Ross, la Société Piguy à Paris et un architecte paysagiste quimpérois Monsieur Bonnet.

<u> 1954 : un premier plan</u>

Contacté le 13 Janvier **1954**, pour délimiter sur plan cadastral les parcelles à affecter au golf, Monsieur de la Sablière en résidence au Maroc, à Marrakech, indique son retour en Bretagne vers le 15 février et retournant le plan cadastral avec le plan du golf précise « *l'envoi de ce plan me fait présager que la réalisation du Golf de Cornouaille n'est pas abandonnée je serai heureux qu'une décision définitive soit prise au printemps pour pouvoir suivant les cas établir mes projets de plantations, pour l'an prochain* ».

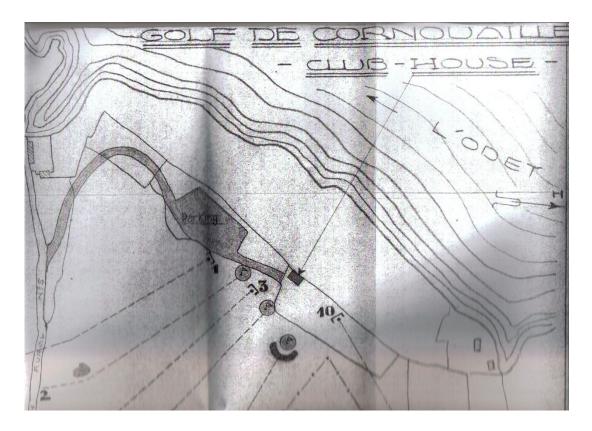
La suite va nous montrer que Monsieur de la Sablière était trop optimiste quant aux décisions et par là même il aura le temps de faire ses plantations !

En effet, ce n'est que le 15 novembre 1954, que la Chambre de Commerce adresse au délégué régional au tourisme copie des premières études. Il apparaît d'abord que les projets ont été revus en baisse puisque l'on évoque un golf « limité dans un premier temps à 9 trous », le plan du terrain établi, « étant soumis à un spécialiste de l'aménagement des golfs », sans aucun doute Mackenzie Ross.

Les 30 Millions dont il a été question en 1952/1953 sont réduits à 10 Millions cent mille Francs (toujours sans inclure la location des terres) dont 1 Million pour une route d'accès partant de Pors Meillou, 2 Millions cinq cent mille Francs pour le Club house, 3 Millions pour le parcours et 1 Million trois cent mille pour la station de pompage...car il faut arroser les greens!! Le financement est prévu par emprunt à hauteur de 7 Millions cinq cent mille Francs, le solde étant couvert par des dons, subventions et prêts de personnes physiques. L'exploitation annuelle, intégrant les dépenses de personnel et les amortissements serait couverte par les paiements des joueurs, à l'exception d'une somme de 600 000 Francs en provenance de subventions des municipalités et de la Chambre de Commerce. Enfin du concret réalisable aurait pu dire monsieur de la Sablière!



Vue actuelle du parc de Boutiguery (photo site internet)



Plan d'implantation du club house et des parcours

D'ailleurs, le 10 octobre 1954, la Chambre de Commerce invitait diverses personnalités à une réunion sur l'ordre du jour suivant : « Création du Golf de Cornouaille ». Un vent d'optimisme...ou d'inconscience semble avoir soufflé lors de cette réunion. Nous y relevons les interventions suivantes, dont celle-ci qui ouvre la réunion, « si nous réalisons ce golf, ce sera, certainement, (souligné) le plus beau de France ». Le Président de la Chambre Lucien Bodet, fabricant de conserves à Quimper assure de son coté « l'aérodrome de Pluguffan est maintenant en état de recevoir des voyageurs, on peut y atterrir. Les anglais ne s'arrêteront pas à Dinard, comme ils le font maintenant, lorsqu'il y aura un golf ici ». Un industriel quimpérois précise même « il faut que nous arrivions à faire, dans cette région, un parc d'attraction pour les touristes ».

Du coté pratique, on aborde les économies sur le pompage de l'eau et l'intérêt des canalisations en plastique, la route d'accès avec la nécessité de faire un remblai à cause du ruisseau de Pors Meillou, le club house où l'on se contentera d'une maison au toit de chaume, le montant des cotisations sur la base de celles pratiquées à Dinard.

Quant à la location des terres, un intervenant signale que Monsieur de la Sablière serait d'accord sur la base de 250 000 Francs, mais il reste à préciser la durée de conclusion du bail.

Dans cette réunion on passe aussi de grandes envolées lyriques au difficile quotidien. Ainsi quelques extraits. « Voici les constatations faites sur le recensement. Voici les facteurs qui rendent une région prospère : les industries de base, la houille blanche, les industries mécaniques, les coopératives agricoles, les facilités de circulation et le développement du tourisme attirent la clientèle dans les régions où il fait bon vivre. Il y a des zones d'attraction et des zones déprimées. Ces dernières souffrent non seulement d'une absence d'esprit d'entreprise. Alors puisque nous avons de la chance d'en avoir un peu, il faut en profiter.

Au point de vue routier, ce qui a fait du bien à Quimper, c'est l'organisation des « Satos », ça draine des gens sur Quimper et puis aussi les écoles : les élèves sont des gens qui plus tard sont attirés vers la ville où ils ont fait leurs études. En somme, à présent, nous pouvons faire un pas en avant ; il faut que nous ayons une réponse de M. Mackenzie Ross, j'espère qu'elle ne tardera pas ». « La Chambre de Commerce a fait un geste puisqu'elle nous a permis d'avoir un germe de réalisation, il faut maintenant féconder le germe ». Et encore « Il faudrait quand même compter sur les recettes du bar restaurant qui peut rapporter pas mal. Il faudra prendre une licence entière. Il faudrait que la société du golf l'exploite elle-même ».

... « Et les crêpes c'est une mine d'or. Et le dimanche les familles de Quimper et d'ailleurs qui iront jouer au golf, prendront des crêpes ». « Vous aurez des joueurs toute l'année, en plein mois de décembre et de janvier. C'est un jeu écossais ».

Après ce florilège de petites phrases dignes du café du commerce, il faut revenir aux dures réalités du projet et aussi à son financement.

La Chambre de Commerce sollicite d'une part le Crédit Hôtelier Commercial et Industriel, le 8 novembre, pour voir les conditions d'obtention d'un prêt de 10 Millions de Francs, le Ministère du tourisme, le 6 décembre, sur la procédure d'octroi des prêts d'équipement collectif et d'autre part, le 4 décembre, l'architecte écossais Mackenzie Ross pour travailler sur le terrain, sachant que seront pris en charge ses dépenses d'hôtel, le remboursement du billet retour en première classe et ses honoraires de 350 Livres. M. Mackenzie Ross répondra dès le 17 décembre qu'il doit arriver à Quimper le 5 janvier, demandant que l'on mette une voiture à sa disposition durant son séjour, et précisant aussi « ma femme voyagera avec moi ; elle m'aidera à faire les plans du Golf. J'aimerais avoir, à l'hôtel, une grande chambre, à deux lits comportant une table sur laquelle je pourrai travailler. Je compte séjourner deux semaines ou un peu plus ».

Les choses s'annoncent donc bien... sauf que début janvier 1955 Mackenzie Ross informe par télégramme qu'il est tombé malade au cours de son voyage, et qu'il ne pourra être à Quimper comme prévu !!

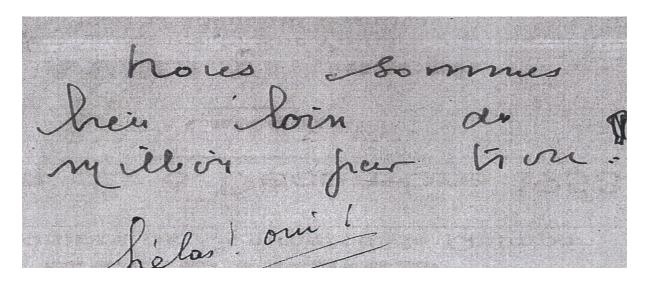
1955 : un nouvel architecte écossais

Nous voici donc arrivés en 1955... et pour le moment Monsieur de la Sablière peut toujours se consacrer à ses plantations. Rappelons qu'il espérait une décision avant le printemps 1954. C'est finalement Sir Guy Campbell qui prend la suite de Mackenzie Ross (sans doute recommandé chaleureusement par ce dernier). Et le 4 mars 1955 il adresse un rapport à la Chambre de Commerce. Ce rapport est transmis à l'architecte Jacques Lachaud pour qu'il traduise le devis descriptif et estimatif « tel que nous avons l'habitude de l'établir en France ». Que dit ce rapport ? En résumé qu'il faut compter sur un coût d'1 Million de Francs le trou en Grande Bretagne, soit pour un golf de 9 trous, 9 Millions de Francs, étant précisé que ce chiffrage n'inclut pas l'installation et canalisations d'eau. Sir Guy Campbell indique aussi qu'il lui semble que les taxes en France rendent les travaux un peu plus coûteux. « Il apparaît que dans ces conditions, 2 Millions de Francs par trou sont souvent prévus (ce que personnellement je trouve excessif), 1 Million cinq cent mille Francs est considéré comme normal et 1 Million deux cent mille Francs est un minimum qui peut être envisagé pour du travail de premier ordre, en toute sécurité ». Sir Guy Campbell poursuit après avoir précisé qu'il faut la présence sur le site en permanence d'un architecte pour suivre les travaux, et qu'étant sur Paris pour un autre chantier, il sera à disposition : « le chiffre que votre comité

m'a confié à Quimper pour le financement des 9 premiers trous est de 3 Millions, ceci correspond approximativement à une moyenne de 334 000 Francs par trou et représente le prix d'avant-guerre en Grande Bretagne, il est nettement insuffisant de nos jours ». Par ailleurs, il considère que 4 millions de Francs paraît plus réaliste pour le Club house (estimé initialement à 2,5 Millions), 1,6 Millions pour la station de pompage, et 2,6 Millions pour le matériel d'exploitation.

L'architecte quimpérois Jacques Lachaud, fait parvenir en date du 9 avril le devis des frais de premier établissement pour l'aménagement du golf de 9 trous dans la propriété de Monsieur de la Sablière, en indiquant par prudence que ces frais de premier établissement pourraient être considérablement moins élevés qu'il n'est indiqué sur le devis. « Mais puisqu'il s'agit pour l'instant de demander une subvention, il est préférable de soumettre un devis assez élevé ».

Sans rentrer dans les détails de ce devis, passons immédiatement au coût final. Il s'élève exactement à 23.277.672 Francs...! Ce n'est effectivement pas le montant auquel s'attendaient les représentants de la Chambre de Commerce, tant le Président que le Secrétaire Général. Sans doute étaient-ils trop optimistes et n'avaient voulu retenir que les chiffres favorables. A preuve, ce petit mot griffonné sur le devis de l'architecte « *Nous sommes bien loin du Million par trou!* ».



Remarque manuscrite sur la page de garde du dossier

Le 5 septembre 1955, Sir Guy Campbell relançait le Président Bodet et lui transmettait en plus un article qu'il avait écrit dans une revue golfique sur le projet de golf de Cornouaille. Le 14 septembre le directeur général de la Chambre, Monsieur Nigen, lui répondait, lui faisant part du décès du Président Bodet, en date du 4 août. Il ajoutait « cette disparition a entraîné de profondes modifications dans notre Chambre de Commerce et n'a pas été sans retarder considérablement l'étude de notre golf. Cependant cette affaire est toujours en instance et sa réalisation est subordonnée aux possibilités de financement ».

Avant de poursuivre, il est impossible de ne pas reprendre pour le plaisir quelques passages de l'article dithyrambique écrit par Sir Campbell sur la région et le futur golf.

«.... Quimper, avec ses deux rivières, l'Odet et le Steir (avec leurs ponts couverts de mouettes au repos), ses belles vieilles maisons et l'unique cathédrale aux deux flèches jumelées, fut mon lieu de résidence ; l'hôtel de l'épée très confortable et très accueillant, mon refuge pour

la nuit, entre deux excursions en Cornouaille. Dans cette ville, la Chambre de Commerce animée par son Président, M. Bodet, son secrétaire, M. Nigen, et avec la collaboration de M. Lachaud, architecte et de M. et Mme de la Sablière, propriétaires du domaine de Boutiguery, retenu pour le Golf, espère ajouter le golf au yachting et autres attractions de cette charmante contrée. Il est indéniable que dans cette région et particulièrement à Boutiguery, le golf de Cornouaille (Cornwall!) sera florissant »..... « Dans un endroit calme et boisé, près de vieux bâtiments de ferme, je rencontrai un monument nanti d'une croix de Lorraine et sur lequel étaient inscrits les mots suivants : ici Guinard- Newaski- P.Ramier ont été massacrés par les allemands le ... » « En lisant ces mots, les futures générations d'amateurs de golf exerçant leur passe-temps dans la paix et le bonheur offriront leurs remerciements à la mémoire des hommes courageux dont le sacrifice leur permet d'exercer en toute liberté leur sport favori. » « ...car le golf est un sport convenant particulièrement au génie de la France ».

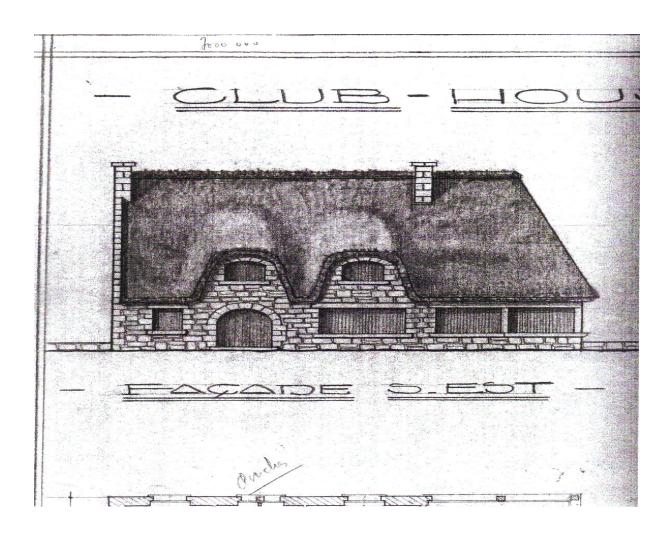
Suite au décès du Président Bodet, c'est Victor Donval, industriel de la chaussure à Rosporden qui prend la présidence de la Chambre de Commerce...et retrouve le dossier du projet de golf de Cornouaille. Les hommes passent, les projets demeurent! En date du 25 Octobre, il reçoit un nouveau projet chiffré pour un golf de 12 trous (on se demande pourquoi 12 et non plus 9 ou 18), se limitant pour le moment à droite du chemin vicinal n°5. Le parcours sur 13 Ha est chiffré à environ 12,5 Millions, soit 1 Million l'hectare y compris l'ensemencement. Le rédacteur de la note, administrateur du golf de Tours, va même jusqu'à préciser « *je ne veux pas dire que M. Campbell a fait une erreur grossière, mais je prétends qu'il a vu d'une façon supérieure* ». Querelle d'expert ? Peut-être ? En tous cas, le

prochaine, saison 1956, il sera possible de faire voir un commencement de réalisation, d'avoir déjà un terrain de pratique et de leçons, de façon que la propagande aidant, on se le dise, et qu'en 1957 vous puissiez ouvrir entièrement votre club ». Et bien voilà au moins un intervenant qui devrait être satisfait, c'est Monsieur de la Sablière, qui attend la réalisation d'un golf sur ses terres depuis plusieurs années.

rédacteur affirme qu' « en commençant ces travaux dès maintenant, je crois que l'année

Vue du Parc de Boutiguery sur l'Odet





Projet de Club-house avec le toit en chaume

Le Président Donval, quant à lui, ne reste pas inactif. Le second Plan d'Equipement et de Modernisation du Tourisme arrivant dans sa phase finale, il est demandé des propositions avant le 15 décembre. Est repris ci après, le début du rapport du Président Donval, présenté le 31 octobre, car il n'a pas trop vieilli et on l'entend encore de nos jours en matière de tourisme, ainsi que la partie afférente à « l'organisation des distractions ».

« On a qualifié le Finistère de Département-musée, car il offre aux visiteurs à peu près ce qu'il faut aux personnes en période de délassement pour satisfaire leur curiosité : monuments, plages de sable fin, ports de pêche et de plaisance, vastes estuaires, industries typiquement locales, costumes, fêtes folkloriques, campagne accueillante, etc..

Si nous étions toujours favorisés par le beau temps, nos visiteurs seraient certainement très nombreux. Le dernier été le prouve, car nous avons eu l'avantage d'avoir en Bretagne un afflux de touristes nettement supérieur à celui des années précédentes. L'hôtellerie, en particulier, a marqué sa satisfaction d'avoir fait ce qu'on appelle une belle saison.

Si l'incertitude du temps est un élément qui nous dessert incontestablement, et malheureusement, nous n'y pouvons rien, il n'en demeure pas moins que nous pouvons certainement prendre des mesures humainement possibles pour accroître notre clientèle touristique et exploiter davantage les richesses que la nature mais aussi les hommes ont mis à notre disposition.

Nous sommes convaincus que nous pourrions atteindre ce but en nous penchant sur plusieurs points principaux :

- l'aménagement des routes et des sites
- l'amélioration des plages
- l'aide à l'hôtellerie
- l'organisation des distractions »...

« Organisation des distractions

Pour attirer le touriste vers une région et surtout pour l'y fixer, il faut lui procurer des distractions.

La Chambre de Commerce de Quimper se préoccupe actuellement de ce coté du problème puisqu'elle étudie :

- la construction d'un golf à Gouesnac'h
- l'édification d'un casino

Nous sommes convaincus qu'un golf réalisé dans le sud Finistère entraînerait de nombreux touristes, notamment anglais et américains, vers notre région et serait de nature à améliorer le standing de nos hôtels.

L'endroit retenu à Gouesnac'h, dans la propriété de M. de la Sablière, en bordure de l'Odet, de Pors Gwin à Pors-Meillou, est, de l'avis des compétences, idéal et permettrait de réaliser un golf de haute réputation. Nous nous proposons de revenir incessamment sur ce projet dès qu'il sera au point. »

Pour information, il est aussi question d'un casino à la place de l'hôtel de Cornouaille à Concarneau ou dans le jardin du théâtre à Quimper.

Toujours dans la perspective d'une prise en compte du projet de golf dans le plan d'Equipement Touristique, une visite des golfs de Tours (créé en 1911) et de Nantes est organisée pour mieux cibler et chiffrer le projet, avec la présence de membres de la Chambre de Commerce, Monsieur Jacques Calves et Monsieur Prosper Le Guellec (hôtel des Dunes à Beg-meil), ainsi que Monsieur Tanniou secrétaire du syndicat départemental de l'hôtellerie.

L'année 1955, suite à ces différents contacts se termine par une nouvelle estimation remise au Président Donval. Elle se chiffre à 11.542.000 Francs, soit plus de la moitié moins que l'estimation réalisée en début de cette même année par Sir Guy Campbell !!! Il faut dire que début décembre, le Président Donval précisait à M. Nigen son secrétaire général :

« voudriez-vous avoir l'amabilité de demander à M. Calves de faire l'étude demandée, en tenant compte des éléments que nous avons et qui consistent en principe, à un million par trou. Les 9 trous représenteraient donc neuf millions. J'estime même que ce chiffre est suffisant pour un début. »

Le calcul est pourtant simple ; depuis le temps que l'on dit 1 million par trou ! C'est à se demander à quoi ont pu servir toutes les études précédentes !

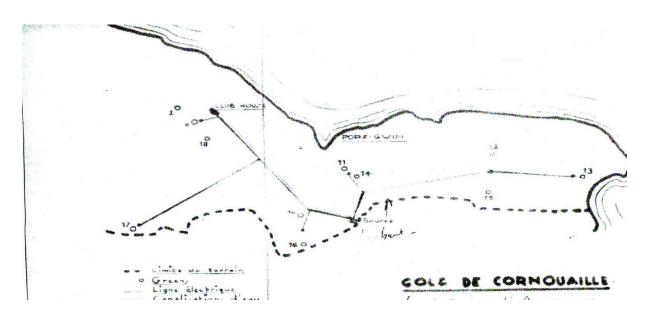
Rapport de cause à effet ?ou bien ce que Président veut... ? Nous voici en tous cas avec un projet théorique à 11,5 millions.

Le projet est inscrit au Plan d'Equipement et de Modernisation, proposition retenue par le Comité Départemental du Tourisme, dans sa réunion du 12 décembre.

1956 : année décisive

Et nous voici en **1956**, mais toujours sans l'ombre du démarrage de notre golf de Gouesnac'h.

Et pourtant une nouvelle proposition émanant de Bernard Bonnet architecte paysagiste à Quimper arrive sur le bureau du Président Donval. « ...en un mot, je me propose de vous réaliser un golf jouable dans un délai d'un an à dater de l'ordre de qui me sera passé pour la somme de treize millions. Ceci pour les 9 premiers trous, d'après mon projet du 8 mars 1956. » Pour des raisons inconnues, le Président Donval confirme à son secrétaire général le 11 mai qu'il entend ne pas engager la Chambre de Commerce sur ce devis et qu'il soumettra la décision définitive à son Bureau.



Plan des canalisations proposé par l'Entreprise Esun de Quimper

Le lundi 23 avril, se tient dans les locaux de la Chambre de Commerce une nouvelle réunion « afin de procéder à l'étude des possibilités de création d'un Golf à Gouesnac'h, sur les bords de l'Odet ». Le syndicat de l'hôtellerie, représenté par son Secrétaire général, aussi membre de la Chambre de Commerce, Prosper Le Guellec, par ailleurs hôtelier à Beg-Meil, incite fortement ses adhérents à participer à cette réunion, en disant qu' «une telle création, destinée à équiper notre Département d'un élément qui lui fait actuellement défaut, intéresse vivement les membres de notre profession ». Une notice explicative, émanant de la Chambre, est jointe aux convocations, notice qui reprend l'intérêt d'un Golf pour notre région, mais surtout établit un budget prévisionnel à hauteur de 21 Millions de Francs (tout en ajoutant que cette estimation « est un peu forcée »), pour un premier investissement sur 9 trous, et propose de le financer par un emprunt au Fonds d'Equipement et de Modernisation pour 14 Millions, ce qui signifie qu'il en manque 7 pour boucler l'opération.

L'auteur de la notice n'y va pas par quatre chemins en disant (souligné) que « le but essentiel de la réunion est de réunir ces 7 Millions au plan local et en particulier auprès des collectivités ». Ceci explique peut-être des absences!

Cette réunion, présidée par le 1^{er} vice-président de la Chambre, Monsieur Coulm, de Pont-Croix, rassemble autour de Prosper Le Guellec Président de la Commission Tourisme de la Chambre, M. de Parades, représentant le Préfet, M. Catesson, représentant le Conseil Général, des représentants du syndicat d'initiative de Quimper, des hôteliers dont Boissel et Daniel de Bénodet, Rousseau de Beg-meil, Hubert de La Forêt Fouesnant. (Nous aurons par la suite, l'occasion de retrouver ce dernier, hôtelier au Manoir du Stang, dans notre dossier du Golf de Cornouaille). Il faut noter que de nombreux maires se sont faits excuser, dont ceux de Quimper et de Bénodet, mais celui de Gouesnac'h est présent ainsi qu'un adjoint de Douarnenez.

Que s'est-il dit de neuf dans les débats, car il est vrai que le sentiment dominant est la redite et le sur-place, même si les sommes avancées pour l'investissement sont, elles, soumises à des variations presque épidermiques ? Le compte-rendu officiel est bien sûr un peu expurgé, mais il existe un document reprenant les débats in extenso, qui est lui plus parlant sur les réponses aux sollicitations financières.

Représentant le Préfet : « le projet chiffré à 25 Millions a été présenté au second Plan d'Equipement Touristique et pour l'instant, nous n'avons aucune réponse, ce matin il n'y en avait aucune à ma connaissance. La chose en est là. »

Représentant le Conseil Général : « il (le Président) m'a chargé de vous dire qu'il était personnellement convaincu de l'utilité du golf auquel il demandait si on pouvait envisager la création d'un centre de tir à pigeons artificiels ; ça se fait généralement. Personnellement il est très favorable au projet de golf, mais il ne peut se prononcer sur la décision que prendra le Conseil Général sur cette question de financement. Il ne peut pas préjuger de la décision qui sera prise. »

Syndicat d'initiative de Quimper : « moi je n'ai rien à dire, je crois que la question la plus importante est la question du financement et c'est la décision du Conseil Général qui décidera de la réalisation ou de la non réalisation du golf. Si le Conseil Général ne peut pas consentir une subvention de l'ordre de 5 à 6 millions, j'ai l'impression que l'affaire ne sera jamais réalisée....Je crois qu'il faut 7 millions, quel serait par ailleurs le moyen de les obtenir ?»

Syndicat d'initiative de Quimper : A la question du Président « et le syndicat d'initiative, il est riche ? » la réponse fuse « oh non pauvre. »

Syndicat de l'hôtellerie : « Nous acceptons le principe de 3 millions mais nous serions heureux que le remboursement des 3 millions se fasse dans un temps plus ou moins long quand le golf sera rentable et ma foi, si le golf n'est pas rentable, tant pis pour nous. »

Chambre de Commerce : «... elle a fait les premiers frais d'étude, il a fallu faire se déplacer deux personnes à Tours, le déplacement d'un architecte écossais. La chambre de Commerce a déjà fait l'avance de quelques 500.000 Francs.....Il faut que ce soit le Conseil Général qui donne le bon morceau. » (ou comment bien imager sa pensée!!)

Douarnenez : « nous sommes favorables également dans la mesure du possible à la création d'un golf mais au point de vue financier, je ne peux rien vous dire, c'est à voir. »

Bénodet : en fait c'est M. Boissel, président du syndicat d'initiative qui parle pour Bénodet « étant donné qu'on demande un très gros effort pour la construction d'un port de yachts, naturellement, nous sommes tout à fait convaincus que le golf est de grande utilité, mais je crains que les possibilités financières, compte tenu de l'effort qu'on nous demandera pour le port de yachts, ne seront pas très grandes. »

Gouesnac'h: « la *commune acceptera de donner un avis favorable* » (il ne se mouille pas beaucoup!) et à la question insistante du Président sur un effort financier, il répond « *je demanderai au conseil municipal* ».

Nous voici bien avancés, puisque globalement, en dehors du syndicat de l'hôtellerie (mais son Président est aussi membre de la Chambre) qui se dit disposé à prêter 3 millions, il n'y a pas eu de réponses positives sur le plan financier, même si tout un chacun se dit favorable à la création du golf.

Aussi revient-on une fois de plus sur les coûts, sauf que l'architecte M. Jacques Lachaud convient au détour d'une phrase que « pour l'instant ce sont des chiffres en l'air » !!! et l'on discute méli-mélo du prix des semis et des quantités nécessaires, du coût des salariés, de la route à réaliser, pour en revenir à « en prenant un chiffre intermédiaire entre les deux estimations, 15 ou 16 millions, on devrait être près de la vérité. » et finir en conclusion par l'intervention de M. Le Guellec à laquelle tout le monde se rallie : « mais pourquoi ne pas présenter les 18 trous avec 20 millions. Nous posons le programme de travaux en deux tranches, la première tranche servira à financer les 9 premiers trous et je suis persuadé que les 9 derniers trous ne coûteront pas cher. Autrement ce sera le syndicat de l'hôtellerie qui fera l'autofinancement.»

Il est aussi convenu de demander une étude (encore une !) à M. Bonnet, architecte paysagiste pour réaliser 18 trous en deux étapes, mais en lui demandant de faire son devis sur le projet établi antérieurement par Sir Guy Campbell, architecte écossais dont il a déjà été question.

Encore une réunion dite décisive et annoncée à grand renfort de trompettes, qui accouche d'une souris!! A preuve, d'ailleurs, une nouvelle réunion est programmée sur le même thème avec les mêmes intervenants un mois plus tard, le 28 mai.

Le montant de l'investissement, pour les 9 premiers trous, est établi de nouveau à 21 millions, et les 7 millions de financement local étant assurés par le syndicat de l'hôtellerie ou les hôteliers pour 3 millions et par le Conseil Général pour 4 millions. Le Conseil Général, représenté cette fois-ci par son Président M. Crouan recommande néanmoins vivement « qu'une documentation comportant, en particulier, un devis précis des travaux à effectuer soit adressée aux conseillers généraux, au moins deux mois avant la prochaine session de l'assemblée départementale qui doit avoir lieu à la mi-octobre. »

En conclusion, il a été décidé que les Services de la Chambre de Commerce établiraient un rapport détaillé (un de plus) sur le projet de construction du golf, et que ce rapport serait adressé aux membres du Conseil Général avant la fin du mois d'août prochain.

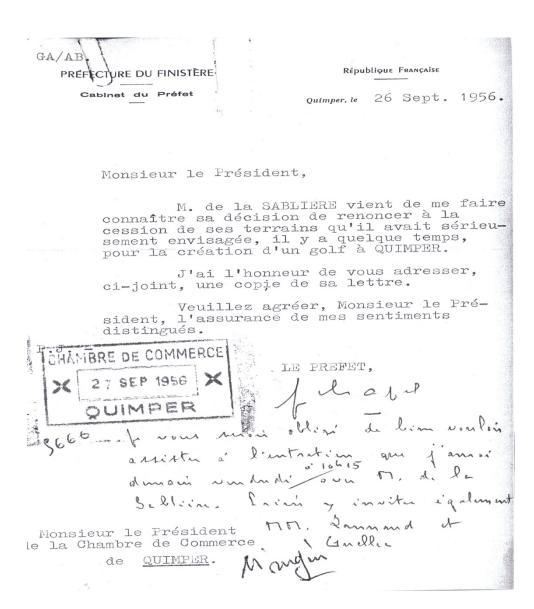
Les Services se (re)mettent donc au travail. Un projet de bail est étudié avec le notaire de M. de la Sablière pour une location de 55ha.20a.23ca, comprenant des terres labourables, des bois, des landes et des prés, sur une durée de 18 ans et pour une valeur locative estimée à 235 000

des landes et des prés, sur une durée de 18 ans et pour une valeur locative estimée à 335 000 Francs. Un contact est pris avec l'architecte Campbell, par un courrier optimiste qui commence par « je suis heureux de vous faire savoir que nous espérons pouvoir mettre en route très prochainement notre golf dans la propriété de M. de la Sablière. »

On verra que l'optimisme n'est décidément pas de mise dans le sujet du golf. En effet c'est d'abord Mme Campbell qui répond le 21 juin que pour une autre visite sur place, il faudrait payer 50 000 Francs, plus les frais de déplacement, etc...et elle ajoute « en attendant, veuillez noter qu'alors que mon mari a accepté de tirer d'affaires et M. Ross et vous, il ne s'est pas engagé d'après les méthodes de M. Ross, mais selon sa conscience et son talent personnel propre. » Comme quoi les architectes de golfs (ou leurs épouses) possèdent au moins une grande susceptibilité!

Mais un malheur ou une difficulté ne venant jamais seul, le projet de golf à Gouesnac'h tombe définitivement à l'eau, au mois de septembre, sans que l'on sache si les Services de la Chambre de Commerce ont eu le temps de produire leur étude pour les conseillers généraux.

En effet, le Préfet du Finistère M. Chapel, le 26 septembre informe la Chambre de Commerce que M. de la Sablière vient de lui signifier qu'il renonce à la cession de ses terrains. Que s'est-il passé réellement? Il n'y a pas de réponse dans les dossiers en dehors du courrier adressé par M. de la Sablière au Préfet le 10 septembre. Est-il le reflet exact des motivations du refus de céder les terrains ? Jugez en.



Courrier du Préfet Chapel au Président Donval, annoté

« Monsieur le Préfet,

Je me permets de venir vous rappeler la conversation que j'ai eu le plaisir d'avoir avec vous l'an dernier au sujet du Golf de Quimper – vous aviez alors bien voulu me dire qu'une décision serait rapidement prise-

Voyant que cette année, malgré deux réunions, les choses en sont restées au même point et que l'on est encore à discuter de l'emplacement des parcours – ayant de mon côté demandé à

des spécialistes quel était leur avis et la réponse ayant été que l'on pouvait faire quelque chose de bien mais que le travail serait long et très onéreux, je me décide, après ces quatre années d'étude et devant l'extrême limite du renouvellement des baux de plusieurs fermiers, devant aussi le préjudice que me cause la non replantation des terrains déboisés pendant la dernière guerre, à retirer l'offre des terres envisagées sur ma propriété pour la création du Golf et à les remettre en culture et en bois.... » Signé : C. de la Sablière.

Hasard ? Concours de circonstances ? Informations en sous-main ? Victor Donval, le Président de la Chambre de Commerce fait le point sur le dossier le 17 septembre et il dit ceci : « je considère que le terrain envisagé à Quimper sera l'objet de beaucoup de frais – route à construire- terrain difficile à aménager, comparativement aux golfs que j'ai vus- un terrain (sapinière ou lande) pas trop accidenté serait à trouver.

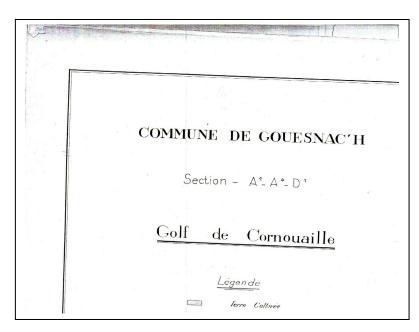
Peut-être pourrions nous trouver 15 à 20ha de terrain à 100/200 000 Francs l'ha, soit 2 à 3 millions? Le terrain garderait toujours sa valeur – voir les notaires de Quimper- Bénodet-Pleuven - Fouesnant.

Il me semble que les premières études sur le Golf de Cornouaille sont erronées –choix du terrain – nombre de trous – dimensions du terrain – club house. »

En un mot comme en cent, on repart à zéro, chacun des partenaires porteurs du projet initial arrive finalement à la même conclusion. Le Golf de Cornouaille ne se fera pas à Gouesnac'h sur les terres de Boutiguery.

Et dire qu'il a fallu cinq ans environ, de l'argent, des réunions, de l'énergie pour arriver à ce constat d'échec!

UN DOSSIER A FERMER, UNE PAGE A TOURNER



LES MARAIS LITTORAUX DE MOUSTERLIN

(péripétie du 28 août 1854)

Dans son bulletin N° 22 de décembre 2003, Foën Izella se penchait sur la géographie et l'histoire des marais littoraux de Mousterlin, ces espaces du domaine public maritime qui furent bien souvent convoités dans le passé. Une étude de M. A Junker, Ingénieur des Ponts et Chaussées, datée du I7 décembre 1873, rappelle l'historique des affaires et jugements relatifs à la « Propriété des dunes et marais de Mousterlin ». Citons un extrait de l'étude :

« La question de propriété des dunes et marais de Mousterlin a été tranchée de façon décisive par un arrêt de la Cour de Rennes du 11 juillet 1855 confirmatif d'un jugement du tribunal de Quimper du 28 août 1854 (l'Etat représenté par le Préfet du Finistère, contre Buzaré et Consorts).

L'Administration préfectorale avait, par un arrêté du 6 novembre 1847, déclaré la domanialité publique de tous les terrains que couvre le grand flot de mars dans les anses situées de part et d'autre de la Pointe de Mousterlin et connues sous le nom de « marais de Fouesnant » ; à la suite de cette déclaration, le rivage maritime a été délimité dans ces anses par les soins des ingénieurs des Ponts et Chaussées... Cette délimitation a vivement ému les propriétaires voisins qui ont demandé au Conseil d'État l'annulation pour excès de pouvoir de la décision prise par le ministre des travaux publics le 3 mars 1849. Mais le Conseil d'État a rejeté cette requête par un arrêt en date du 30 juin 1853.

Les intéressés se sont alors adressés à l'autorité judiciaire, mais celle-ci ne leur a pas été plus favorable, et leur revendication a échoué, tant en première instance qu'en appel, aux dates citées plus haut. Le jugement du Tribunal et l'arrêt de la Cour ont reconnu à l'Etat la propriété de tous les terrains couverts par le flot, et la propriété des dunes qui limitent les marais de Fouesnant du côté sud et les séparent de la pleine mer. »

Ainsi donc, le 28 août 1854, 25 agriculteurs et 7 propriétaires sont à Quimper, en procès contre l'Etat. Ils s'estiment dépossédés depuis la délimitation officielle du rivage en 1848.Ils n'auront pas gain de cause pour la propriété des marais, même s'ils en ont l'usage.

Nous transcrivons ici le compte rendu de l'audience publique du 28 août 1854. Il nous semble très intéressant par le fait qu'il cite nommément tous les participants. Toutes les fermes riveraines de cette zone du territoire fouesnantais sont ainsi recensées, avec leurs exploitants.

Audience publique du Tribunal de première instance séant à Quimper, département du Finistère, chambre civile, tenue le 28 août 1854, à onze heures du matin....

Entre le Sieur Auguste Buzaré, propriétaire, demeurant à Bréhoulou, commune de Fouesnant; Dame Marie Perrine Le Prédour, veuve du Sieur Charles-Gabriel Buzaré, propriétaire à Quimper; le Sieur Eugène Buzaré, Receveur du Timbre à Quimper; le Sieur Alphonse Buzaré, Receveur de l'Enregistrement à Concarneau; le Sieur Armand Buzaré, vérificateur des poids et mesures à Morlaix; Dame Marie-Hélène Le Borgne de Kermorvan, Veuve du Sieur de Blois, propriétaire à Poulguinan, commune d'Ergué-Armel; le Sieur Thomas Le Moyne, Avoué à Quimper;

Mudience publique du terileural de juimiere instance abut Mil Sout court cinquale quatres, à europe Source Du mating, your mon Siw Voyer, Shewent, it Messieurs lexopy it lewin Juger Shesents Mousium Sa body Substitut du Brownund Shape Commune da Soucemant, Dame Marier Servine Se Skedow Varer du Sieur Charles Baleriel Buyare, Brophistaine à Opinger : Le bleur Duzare Recevius du lembre à quimper ; de sient alphanse Duzare, Obsection de l'anightement à lemeanneme de Sieux armand sour Perification done prouse to mesurenes à Merelaix; Dume Marie beloine Se Dougne de Klimonian, Veure du Sieur de Blois, presprietaire Soulguinan, Commune d'Enque aunel Dame beach Citity, Levens About of Down Mining Jordenistania a Opingone Le Sieur Colomas Se Meoure, arbué à Guingser; learing y ponnou, Demeureur à guines au Cooquer; gres Boulholam a Klaneras; Sean hows a Sinencoil; Ulin Caradec, à Boulancoire; Lawout le Moure et Marie Guiffant Sa femme, Deuxe en promieres Mosco de François de Bras à Chegomour; grone Duadennec au Brun lach; vous Carrier à Kepel; alain yean à Coat: Clevarree; alain Se Reon Tils at Guilisume Pleance, con Curation a Klamaout your Denies à conegomour. Mos Se Conne à Klencourant. gres Carrie à Krouanguez; Dean Caraber à Buentie; Medbien Bolisie à Reguil. Cean Youis Youin à l'estrisirit? François Savenant à Asènez Reone; Souis Course à Bierar-monoz; Jean Se Con à Koguirer; Trancis Carisa, a Carout ar Stir, Bierre Doublo lone o Ly Boribo leni dean Deliguers, a Herolland, your of Draw, a He los quint, Six ancione Buyader à Regardec. Moel Georg au Derley et year de Corre i. Denancajo; leve dus denominio à l'execution des dept premiers, Cultivitéus dur la Communa de Frueman, les leves leve, lus denominés Co-propriétaires

Tanguy Yvonnou, demeurant au Cosquer; Yves Bertholom à Kerancras; Jean Hervé à Penancoët; Alain Caradec à Poulancorre; Laurent Le Meur et Marie Guiffant sa femme, veuve en premières noces de François Le Bras à Trégonnour; Yves Kéradennec au Brunlac'h; Louis Caradec à Kerpol; Alain Jean à Coat Clevarrec; Alain Le Roy fils et Guillaume Gléonec, son curateur, à Kermaout; Yves Dénès à Trégonnour; Yves Le Corre à Kerencourant; Yves Carric à Kerouanquen; Jean Caradec à Guerdré; Mathieu Bolloré à Kerguil; Jean-Louis Sourin à Lestrézivit; François Lavenant à Ménez Roué; Louis Corré à Beg-ar-ménez; Jean Le Coz à Kerguiver; François Cariou à Caront ar ster; Pierre Bertholom à Ty Bertholom; Jean Diligeard à Kerolland; Yves Le Faou à Kerlosquent; Françoise Guyader à Kergaradec; Noël Jean au Vorlen et Jean Le Corre à Penancap. Les sus-nommés, à l'exception des sept premiers, cultivateurs sur la commune de Fouesnant; …les sus dénommés co-propriétaires demandeurs par l'assignation du dix huit octobre 1852…

Le Moyne, Avoué De Blois, Avocat

Et Monsieur Le Préfet du Finistère, représentant l'État, défendeur sur la dite assignation.

Guyot, Avoué

Dumarnay, Avocat.

Ouï aux audiences.....pour prononcer le jugement et après en avoir délibéré :

Attendu que par son arrêté du dix novembre 1847, passé en force de chose jugée, le Préfet du Finistère a déclaré la domanialité publique de tous les terrains que les eaux de la mer couvrent au plus haut flot de Mars, sur la partie du littoral connue sous le nom de Marais de Fouesnant; et que le Vingt et un Mars 1843, le magistrat a fait reconnaître et délimiter ces terrains par les Ingénieurs des Pont et Chaussées.

Attendu que les conclusions prises par les demandeurs devant le Tribunal, ne tendent pas à les faire maintenir en possession des terrains dont la domanialité a été ainsi déclarée, ni à obtenir rien qui apporte aucune entrave à l'exécution du dit Arrêté Préfectoral; que les demandeurs se bornent à demander qu'il soit déclaré qu'au six Novembre 1847, ils étaient propriétaires en indivis des terrains dont il s'agit, et qu'en conséquence, l'Etat les ayant par le dit arrêté, privé de leur propriété, soit condamné à leur payer une indemnité à raison de cette dépossession;

Déclare l'action recevable en la forme.

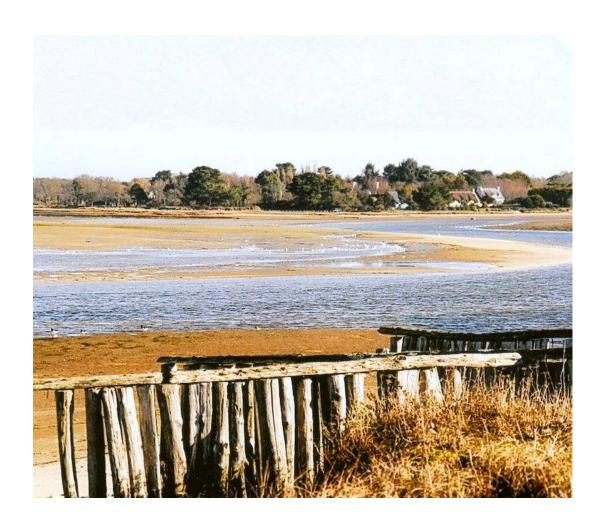
Et statuant au fond:

Attendu qu'aux termes de l'article premier, titre sept de l'Ordonnance de 1681, « sont réputés rivages de la mer tout ce qu'elle couvre et découvre pendant les pleines et nouvelles lunes, et jusqu'où le plus grand flot de Mars se peut étendre sur les grèves ;

Attendu qu'il résulte du Rapport des Ingénieurs des Ponts et Chaussées, que les terrains litigieux sont, et ont été de temps immémorial, couverts par le grand flot de Mars et même par la plupart des marées de Syzygies ;

Que de leur côté, les demandeurs prétendent qu'il n'en a pas toujours été ainsi, et que ces terrains ont été successivement envahis par les flots ;

Attendu que cet envahissement (s'il était prouvé) aurait eu lieu par l'effort naturel des eaux et ne serait le résultat d'aucun fait imputable à l'administration; qu'on ne voit donc pas comment celle-ci pourrait être rendue responsable d'une dépossession qui lui serait étrangère et qui aurait existé de fait, avant l'arrêté du Six novembre;





Mais attendu en tout cas, que l'allégation des Demandeurs n'est pas justifiée ;

Attendu d'ailleurs qu'ils ne produisent aucun titre par lequel l'État leur aurait concédé leurs terrains en litige; que si deux Aveux rendus au Roi par le Seigneur de Coat Conan mentionnent, d'une manière incidente, une palue privative à ce Seigneur, rien ne prouve l'identité de cette palue avec une partie quelconque des terrains dont la domanialité a été déclarée; que les autres actes produits par les Demandeurs ne sont point contradictoires avec l'Etat, et ne contiennent du reste que des énonciations vagues et insuffisantes pour constater une possession non équivoque et à titre de propriétaire; possession que repousse au surplus ce fait que les terrains prétendus possédés par les riverains étaient dès lors périodiquement couverts par les eaux de la mer; que par la jouissance que les riverains ont pu avoir de ces terrains ne saurait être considérée que comme l'exercice d'une faculté commune à tous les citoyens:

Qu'ainsi les demandeurs ne prouvent leur propriété ni par titres ni par prescription, d'où il suit que dans ce rapport encore, aucune indemnité ne peut leur être due pour la prétendue dépossession opérée par l'arrêté préfectoral précité.

Attendu, en ce qui touche les Dunes de Mousterlin, que les demandeurs ne prouvent pas davantage leur droit de propriété sur ces dunes, qui sont une dépendance nécessaire du rivage de la mer qui les baigne de tous côtés ;

Par ces motifs,

Le Tribunal déboute les demandeurs de leurs fins et conclusions et les condamne solidairement aux dépens, y compris le retrait et notification du présent jugement.

Ainsi jugé et prononcé en la dite Audience Publique du Palais de Justice à Quimper dudit jour vingt huit Août 1854





Documents réunis par Y. Nicolas

